



Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique

Annexe 1 : Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

Tous droits réservés. Les informations figurant dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

Les demandes d'autorisation à cet effet doivent être adressées à :

M. le Directeur
du Bureau Inter africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100,
Nairobi, KENYA.
ou par e-mail à l'adresse : ibar.office@au-ibar.org

ISBN: 978-9966-077-34-9

© UA-BIRA 2019

Pour citer ce document : UA-BIRA, 2019. Annexe I. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique. Nairobi, Kenya.

Octobre 2019

Table des matières

Acronymes	iv
Remerciements	vi
Contexte	1
Perspectives	5
Difficultés	9
Difficultés d'ordre stratégique	9
Problèmes techniques	16
Tableau synthétique des buts stratégiques	25
Présentation détaillée des buts stratégiques et des objectifs spécifiques	26
Références	53

Acronymes

ABNJ	Zone située au delà de la juridiction nationale
ACEA	Centre africain d'excellence pour l'aquaculture
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
ANAF	Réseau aquacole pour l'Afrique
BIRA UA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
COI	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
EAA	Approche écosystémique de gestion de l'aquaculture
EAF	Approche écosystémique de la gestion des pêches
EM	État membre
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
INN	(Pêche) illicite, non déclarée, non réglementée
LME	Grand écosystème marin
MEA	Évaluation des écosystèmes pour le millénaire
MOU	Protocole d'accord
MSP	Aménagement de l'espace marin
NAPA	Plan d'action national d'adaptation
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
RFB	Organismes régionaux de pêche
OSC	Organisation de la société civile
OTC	Obstacles techniques au commerce
PDDAA	Programme détaillé de développement agricole en Afrique
P-DEV	Partenaire au développement
PFRS	Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public-privé
RFO	Organisation régionale des pêches

SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SOFIA	L'état de la pêche et de l'aquaculture dans le monde
SPS	(Mesures) sanitaires et phytosanitaires
SWOT	Forces, faiblesses, possibilités et menaces
TAC	Total autorisé des captures
TCD	Formation et développement des capacités
UE	Union européenne
ZEE	Zone économique exclusive

Remerciements

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à Son Excellence Ambassadeur Yosefa Sacko pour sa vision et sa clairvoyance dans le lancement du processus de formulation d'une stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, immédiatement après la Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi en 2018. Je tiens également à remercier le Directeur du DREA, Dr Godfrey Bahiigwa, pour le soutien et la facilitation du processus, les Départements du Commerce et de l'Industrie, de l'Énergie et des Infrastructures de la CUA et l'AUDA-NEPAD pour leur collaboration durant l'élaboration de cette Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique. Je remercie tout particulièrement le Gouvernement des Seychelles pour son infatigable collaboration avec l'Union africaine lors de la formulation de cette stratégie.

Mes remerciements s'adressent également au consultant (Dr Hashali Hamukuaya) qui a préparé ce domaine thématique, et au consultant principal, le Professeur Pierre Failler, qui en a assuré la coordination technique.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à l'endroit du Dr. Mohamed Seisay, Chargé principal de la Pêche à l'UA-BIRA, pour la supervision du processus de formulation de ce volet thématique. La précieuse contribution des experts qui ont participé à la réunion de concertation des parties prenantes est sincèrement reconnue et fortement appréciée. Enfin, je remercie l'Union européenne et les États membres de l'UA pour leur soutien financier à la formulation de la Stratégie. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'égard du Royaume de Norvège pour son engagement et son soutien financier en faveur du développement de l'économie bleue en Afrique.

Professeur Ahmed El-sawalhy

Directeur de l'UA-BIRA et Chef de mission

Contexte

Les écosystèmes aquatiques africains sont dotés d'une biodiversité variée, y compris les ressources halieutiques. La pêche et l'aquaculture sont potentiellement susceptibles de contribuer considérablement au développement socio-économique de l'Afrique, notamment en réduisant la pauvreté et en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Depuis 2003, et sous la direction de l'Union africaine, le continent a fait d'énormes progrès à l'effet de soutenir les pêches de capture marine et continentale et de développer l'aquaculture sur le continent. Le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) approuvé par les États membres en 2003 a fixé à 6 % la contribution que les ressources halieutiques doivent apporter à la croissance de l'agriculture sur le continent, de même qu'une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, un renforcement des moyens de subsistance et la création de richesses.

En 2004, le Sommet africain a approuvé la Déclaration de Syrte qui, entre autres résolutions, a chargé la Commission de l'Union africaine de promouvoir le développement des ressources halieutiques, de développer les techniques et matériels de pêche, d'améliorer les installations afin de réduire les pertes post-capture, et d'encourager la coopération régionale dans le domaine de la pêche, notamment en matière de protection des ressources halieutiques dans les zones économiques exclusives. Par la suite, en 2005, au cours du Sommet UE/NEPAD « Poisson pour Tous » tenu à Abuja au Nigéria, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté le Plan d'action du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en vue du développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. En outre, lors du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire en décembre 2006, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à accroître le commerce intra-africain en hissant la promotion et la protection des produits de la pêche au rang des produits stratégiques.

Lors de la première Conférence des ministres africains en charge de la Pêche et de l'Aquaculture (CAMFA) tenue à Banjul (Gambie) en 2010, les ministres ont cerné les difficultés et les opportunités liées au secteur et formulé des recommandations exhaustives visant, entre autres, à : développer les sous-secteurs des pêches et de l'aquaculture de façon à accroître la productivité, la rentabilité et la viabilité à long terme. Le Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique [41, 42], adopté par le Sommet en 2014, est reconnu comme un plan directeur faisant autorité en matière de pêche et d'aquaculture. Son objectif principal est de faciliter l'élaboration de politiques cohérentes pour la gestion

durable des ressources halieutiques et aquacoles dans les États membres. Il propose la prise de dispositions d'ordre politiques et des solutions stratégiques aux États membres à l'effet de tirer le meilleur parti des avantages liés à leurs ressources halieutiques. Un autre jalon de l'année 2014 a été l'adoption par l'Union africaine de la Stratégie maritime intégrée (AIM) de l'Afrique à l'horizon 2050, qui place la sécurité maritime et l'économie bleue au centre du développement durable. Elle invite les États membres à élaborer des stratégies permettant une utilisation écologique et à long terme des ressources naturelles marines par différents secteurs (pêches, tourisme, municipalités, exploration pétrolière, gazière et minérale, recherche scientifique et transport maritime). Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée qui s'est tenue à Lomé, Togo, en 2016, la Charte de Lomé a été adoptée et ses objectifs comprennent la promotion d'une économie bleue/océanique florissante et durable.

Il convient donc de noter que ce sous-thème de la pêche et de l'aquaculture de la Stratégie de l'économie bleue de l'Union africaine tire ses dispositions des instruments susmentionnés et, en particulier, du Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et l'aquaculture en Afrique [41, 42]. L'importance socio-économique de la pêche et de l'aquaculture ne peut être sous-estimée. Le PIB total de l'Afrique en 2016 a été estimé à 1 900 milliards de dollars, dont 1,26 % proviennent de la pêche et de l'aquaculture [1]. Avec une population de 1,3 milliard d'habitants, l'Afrique est le deuxième continent le plus peuplé du monde [2,7], et affiche le taux d'accroissement annuel le plus élevé du monde, soit 2,4 %. Dans le contexte de la croissance de la population mondiale estimée à 7,7 milliards de personnes en 2019 [2], la demande de produits de la mer continuera d'augmenter et, pour éviter les crises, l'offre doit suivre la même tendance.

Selon les estimations de la FAO, 67 % des stocks mondiaux de poissons marins sont pêchés à des niveaux biologiquement viables, tandis que 33 % sont pêchés à des niveaux non écologiques. Les estimations révèlent également que les stocks exploités de façon écologique (stocks pleinement exploités) représentaient 59,9 % et les stocks sous-exploités 7 % du total des stocks évalués [1]. La production mondiale de poissons, de crustacés, de mollusques et d'autres animaux aquatiques s'élève à 171 millions de tonnes en 2016, l'aquaculture en représentant 47 % (soit 80 millions de tonnes) [3]. Le total mondial des prises marines était de 79,3 millions de tonnes en 2016, tandis que la production mondiale de prises dans les eaux intérieures était de 11,6 millions de tonnes [1]. Les principales préoccupations prioritaires dans quatre des grands écosystèmes marins africains (le LME du courant des Canaries, le LME du courant de Guinée, le LME du courant de Benguela et les LME du courant d'Agulhas

et du Somali) sont le déclin des stocks de poissons commerciaux et la surexploitation des ressources marines vivantes [4]. La situation est semblable dans les cours d'eau continentaux [5]. La production des pêches de capture s'élève à environ 10 millions de tonnes et devrait demeurer relativement constante jusqu'en 2063, notamment en raison de la surpêche, de la surcapacité et de la mauvaise gouvernance [1, tableau 1a]. Compte tenu du fait que la plupart des ressources halieutiques marines en Afrique sont soit exploitées au maximum, soit surexploitées, il est très peu probable qu'elles répondent aux demandes futures par une augmentation des prises nationales [6] ou par la reconstitution des 33 % des stocks qui font actuellement l'objet d'une surpêche dans un avenir très rapproché, parce que la reconstitution exige du temps, habituellement de deux à trois fois la durée de vie de l'espèce [1].

L'Afrique a enregistré la plus forte croissance de l'aquaculture au monde entre 2006 et 2018, avec une moyenne de 10 % ou plus [7] et devrait combler partiellement l'écart croissant entre l'offre et la demande de poisson jusqu'en 2063. Malgré un potentiel énorme, la croissance se limite à relativement moins de pays, l'Égypte dominant le secteur en 2016, avec 1,37 million de tonnes (soit 69%) du total de 1,98 million de tonnes (soit 2,5% de la production aquacole mondiale), tandis que le Nigéria se classait deuxième avec 300 000 tonnes [1,3, tableau 1a].

En 2018, le secteur de la pêche emploie environ 13 millions de personnes dont 7 millions de pêcheurs et 6 millions de transformateurs. Plus de la moitié des pêcheurs sont employés dans la pêche continentale et la plus grande partie des transformateurs travaillent dans la pêche artisanale marine [1, 8]. Ces activités sont souvent des pêches artisanales à forte intensité de main-d'œuvre qui comprennent à la fois des activités de subsistance et commerciales pour les personnes impliquées dans la capture, la vente et la transformation des produits de la pêche. En 2018, il y avait environ 1,2 million d'aquaculteurs sur l'ensemble du continent, soit une augmentation par rapport au chiffre de 920 000 en 2014.

Le poisson est une protéine à faible teneur en matières grasses et de haute qualité et regorge d'acides gras oméga-3 et contient des vitamines D et B2 et est une excellente source de minéraux tels que le calcium, le phosphore, le fer, le zinc, l'iode, le magnésium et le potassium. Au niveau mondial, le poisson fournit à environ 3,2 milliards de personnes 20% de leur apport moyen en protéines animales par habitant et la consommation de poisson par habitant était estimée à 20,3 kg par an en 2016 [1]. En Afrique, la pêche et l'aquaculture permettent d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à 200 millions de personnes [9], notamment les communautés côtières qui sont souvent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables.

En outre, le poisson représente environ 20% ou plus des protéines animales en Afrique, tandis que la consommation moyenne de poisson par habitant et par an représente la moitié de la moyenne mondiale, à 10 kg [1]. Les facteurs contribuant à une faible consommation de poisson par habitant comprennent : a) l'augmentation de la population humaine à un rythme supérieur à l'approvisionnement en poisson de consommation ; b) les limitations de l'expansion de la production de poisson ; c) les faibles niveaux de revenu ; d) l'insuffisance des infrastructures de stockage et de transformation ; et e) les défaillances liées aux canaux de commercialisation et de distribution. Malheureusement, en Afrique, la prévalence de la sous-alimentation est de 20% contre 10,9% dans le monde, et elle est plus pressante en Afrique subsaharienne où le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 181 millions en 2010 à près de 222 millions en 2016, soit une augmentation de 22,6% en six ans [10]. Une étude récente sur l'Afrique de l'Ouest a révélé que 35% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance, tandis qu'environ 5 à 15% des jeunes enfants meurent à un jeune âge, signe d'une famine grave. Les carences en vitamines et en fer sont répandues en Afrique de l'Ouest et contribuent aux maladies et aux taux élevés de mortalité infantile [6]. Cette situation n'est pas différente de celle qui prévaut dans les autres parties de l'Afrique subsaharienne.

Tableau 1a. Situation des pêches et de l'aquaculture

	Year	2018
Production (million tonnes):	Pêche de capture	10.0
	Aquaculture	1.98
Value added (Billion US\$)	Pêche de capture	21.2
	Aquaculture	2.77
Employment (millions)	Pêche de capture	13
	Aquaculture	1.2

Les produits halieutiques sont aujourd'hui parmi les aliments les plus commercialisés au monde. En 2016, environ 35% de la production mondiale de poisson est entrée dans le commerce international sous diverses formes pour la consommation humaine ou à des fins non comestibles [3]. L'Afrique est un importateur net de poisson en quantité mais c'est un exportateur net en valeur, ce qui suggère une valeur unitaire plus faible des importations (principalement de petites espèces pélagiques bon marché comme le maquereau qui représente une source importante de diversification alimentaire) et des exportations de poisson de grande valeur, principalement destinés aux marchés des pays développés, en particulier l'Europe [1]. La valeur totale de premier ordre de la production halieutique et aquacole mondiale en 2016 était estimée à 362 milliards USD, dont 232 USD provenant de la production aquacole [1] Au cours de la même période, la valeur du poisson exporté

d'Afrique était de 6,5 milliards USD par rapport à l'importation. 5,6 milliards USD [1]. La valeur ajoutée brute totale de la pêche en Afrique est estimée à 21 milliards USD soit 1,26% du PIB (1,9 billion USD) de tous les pays africains. Les pêches marines artisanales contribuent le plus à hauteur de 8,1 milliards USD, suivies par les pêches industrielles marines et les pêches continentales avec 6,8 milliards et 6,3 milliards USD respectivement. La valeur de l'aquaculture est estimée à 2,77 milliards USD U [8].

Les obstacles au commerce, tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires ou les règles d'origine et la certification des produits, l'étiquetage écologique et les subventions, ont quelque peu bloqué le processus commercial. Les distorsions du marché sont biaisées en faveur des pays technologiquement avancés au détriment des pays en développement, en particulier l'Afrique.

Table 1b. Africa aquaculture food production (thousand tonnes; percentage of world total, 1995-2016, [1]).

	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Afrique	110	400	646	1286	1772	1982
	0.5%	1.2%	1.5%	2.2%	2.3%	2.5%
Égypte	72	340	540	920	1175	1371
	0.3%	1.1%	1.2%	1.6%	1.5%	1.7%
Afrique du Nord, hors Égypte	4	5	7	10	21	23
	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Nigéria	17	26	56	201	317	307
	0.1%	0.1%	0.1%	0.3%	0.4%	0.4%
Afrique subsaharienne, à l'exclusion du Nigéria	17	29	43	156	259	281
	0.1%	0.1%	0.1%	0.3%	0.3%	0.4%

Perspectives

L'Union africaine a réalisé des investissements considérables au cours des deux dernières décennies pour soutenir ses États membres dans la transformation des pêches et de l'aquaculture en Afrique afin d'améliorer l'alimentation, les moyens de subsistance et la création de richesses. Cette stratégie des pêches et de l'aquaculture servira de feuille de route pour la mise en œuvre des buts stratégiques et des objectifs spécifiques qui permettront au secteur de réaliser son plein potentiel en relevant les défis tout en capitalisant sur les énormes opportunités qui existent pour favoriser une plus grande création de richesse à partir des ressources des océans, des mers et des voies navigables de l'Afrique. Il s'appuiera largement sur les domaines de réforme identifiés dans le document politique phare de l'Union africaine récemment adopté - Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture [41, 42] - pour aider les États membres, les CER et les RFB à libérer le potentiel du secteur.

La consommation mondiale de poisson, actuellement à 140 millions de tonnes, devrait atteindre 200 millions de tonnes d'ici 2030 [1]. Selon la Banque mondiale, en raison de l'augmentation de la population et du revenu par habitant, la demande de produits de la pêche dans les pays développés où les ménages ont un fort pouvoir d'achat augmentera à 30% d'ici 2030, et la conséquence sera ressentie le plus par les pays les plus pauvres qui souffriront davantage, s'il n'y a pas d'interventions politiques [12]. Il s'agit d'une occasion pour les pays en développement d'accroître leur production aquacole et le poisson capturé pour l'exportation. De nombreux pays africains n'ont pas encore développé leur secteur de l'aquaculture, certains l'ont priorisé mais n'y sont pas encore parvenus. Toutefois, la demande des marchés internationaux entraînera inévitablement (en raison du prix et de l'attrait) une augmentation des exportations de poisson provenant des pêches de capture, ce qui pourrait avoir des conséquences imprévues [1] : a) une réduction de l'offre intérieure de poisson ; b) une réduction de la consommation de poisson par habitant ; c) une augmentation des prix due à la rareté des produits ; d) une augmentation de l'insécurité alimentaire dans un certain nombre de pays qui dépendent des protéines animales de fruits de mer ; e) une migration potentielle ou effective de certaines espèces de poissons en raison des effets des changements climatiques, conduisant à la rareté de ces espèces et à la vulnérabilité de l'industrie alimentaire et poussant les pêcheurs à les suivre dans les ZEE adjacentes ; f) une augmentation des investissements des pays dans la gestion des pêches, l'application et le contrôle des ressources halieutiques, qui seront de moins en moins rentables pour eux.

Selon la FAO, l'Afrique est l'une des régions ayant le plus grand potentiel d'expansion de l'aquaculture, avec un taux annuel de 2% ou plus [1]. Une expansion tout aussi rapide est déjà évidente depuis une dizaine d'années, lorsque le taux annuel de production aquacole a atteint les deux chiffres [1]. Pour augmenter la production, il faut notamment mettre l'accent sur l'efficacité, la qualité et réduire les coûts et il faut miser davantage sur les progrès technologiques que sur le travail humain [1]. Le modèle agricole égyptien, fondé sur des méthodes agricoles axées sur les affaires et visant à soutenir les petites, moyennes et grandes entreprises, peut être reproduit à l'Afrique toute entière pour faire la différence. Il s'agirait d'un changement stratégique par rapport aux projets communautaires voués à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté qui ont échoué et qui ont été financés par les bailleurs de fonds.

D'ici 2030, la population de l'Afrique atteindra 1,7 milliard de personnes, soit 400 millions de personnes supplémentaires par rapport au niveau actuel [7]. Par conséquent, il faut

accroître considérablement l’approvisionnement en poisson pour répondre aux besoins d’une population qui croît rapidement et fournir des emplois productifs.

Tableau 2 : Perspectives des secteurs de la pêche et de l’aquaculture.

	Année	2018	2030	2063
Production (en millions de tonnes):	Pêche de capture	10.0	10.36	10.56
	Aquaculture	1.98	3.1	5.3
Valeur ajoutée (en milliards USD)	Pêche de capture	21.2	27.45	28
	Aquaculture	2.77	5.1	8.62
Emplois (en millions)	Pêche de capture	13.0	14.7	15
	Aquaculture	1.2	1.6	2.7

D’après les prévisions de la FAO, la production des pêches de capture ne devrait pas dépasser 2 % et restera donc assez constante jusqu’en 2063 [1, tableau 2]. Toutefois, l’aquaculture connaîtra une croissance importante, passant d’environ 2 millions de tonnes en 2018 à 3,1 millions de tonnes d’ici 2030, pour atteindre 5,3 millions de tonnes d’ici 2063 [11]. Cette production pourrait même être plus élevée si le modèle égyptien est reproduit par la plupart des États membres [11]. En utilisant les résultats de De Graaf et Garibaldi [2014], la valeur ajoutée des pêches de capture pourrait augmenter légèrement, passant de 21,2 milliards de dollars américains en 2018 au montant prévisionnel de 28 milliards de dollars américains d’ici 2063. La valeur ajoutée pour l’aquaculture devrait atteindre 8,6 milliards d’ici 2063, contre 2,8 milliards de dollars en 2018. Les secteurs de la pêche et de l’aquaculture continueront de jouer un rôle important en employant une grande partie de la population. Malgré la légère croissance prévue de la production de capture, jusqu’en 2063, des emplois supplémentaires sont attendus, entre autres, du développement de la chaîne de valeur, du commerce intra-africain et de la réduction des pertes après prise et du confinement de la pêche INN. En appliquant la même logique que pour la valeur ajoutée [8], le nombre de pêcheurs devrait passer de 13 millions en 2018 à 14,7 millions en 2030, pour atteindre 15 millions d’ici 2063. En revanche, le nombre d’aquaculteurs devrait atteindre 2,7 millions en 2063 contre 1,2 million en 2018. Au total, la pêche et l’aquaculture emploieront 17,7 millions de personnes d’ici 2063.

La demande de produits de la pêche dépassera l’offre, et l’Afrique restera un importateur net de poisson pour soutenir la consommation intérieure [11]. Le commerce du poisson destiné à la consommation humaine devrait donc diminuer de 17 %, passant de 2,78 millions de tonnes en 2016 à 2,3 millions de tonnes d’ici 2030 et le déficit sera compensé par les importations, qui augmenteront de 44 %, passant de 4,2 millions de tonnes à 6,11 millions de tonnes au cours de la même période [1]. Le commerce intra-africain et le commerce

régional du poisson peuvent constituer une solution de rechange efficace pour remédier au déficit du poisson et répondre à la demande croissante de poisson en Afrique en réduisant les obstacles au commerce.

La consommation moyenne de poisson par habitant et par an devrait baisser à 8,5 kg / an d'ici 2030 [11] mais à un niveau aussi bas que 5 kg / an [12]. Les facteurs contribuant à une diminution de la consommation de poisson par habitant comprennent : a) l'augmentation de la population humaine à un rythme supérieur à l'approvisionnement en poisson de consommation ; b) les limitations de l'expansion de la production de poisson ; c) les faibles niveaux de revenu ; d) l'insuffisance des infrastructures de stockage et de transformation ; et e) les défaillances liées aux voies de commercialisation et de distribution [1]. Des interventions d'ordre politique seront nécessaires pour faire face à l'inversion de la tendance.

Les activités de pêche seront menées dans le cadre d'une gestion écosystémique pour assurer le développement durable des écosystèmes aquatiques. Toutefois, l'utilisation d'un écosystème à des fins de rendement économique et d'avantages sociaux doit se faire de manière à minimiser la dégradation de l'environnement [1]. Si un écosystème et ses services ne sont pas maintenus ou, dans certains cas, restaurés, le capital naturel s'érode et le système ne réussira pas; il ne contribuera donc pas à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ni à atteindre de nombreux objectifs et cibles des ODD [1]. L'atteinte de l'équilibre entre la conservation et le développement durable est vitale alors que l'Afrique s'efforce d'atteindre les objectifs et cibles des ODD - en particulier les ODD (objectifs: 1, 2, 3 et 14) 14 sur les océans – et pour assurer la durabilité à long terme de l'utilisation des écosystèmes aquatiques.

Les océans jouent un rôle très important dans la séquestration du carbone et la régulation du climat. Le réchauffement de la planète se traduira par des processus écosystémiques modifiés, une variabilité climatique changeante et des événements climatiques plus intenses partout dans le monde, notamment des températures extrêmes et des variations des précipitations (inondations et sécheresses) [10]. Bien que les répercussions des changements climatiques se fassent sentir dans tout le domaine océanique, elles sont particulièrement aiguës pour les pêcheurs, les stocks de poissons qu'ils ciblent et les écosystèmes côtiers marins dont ils dépendent [6,13]. La compréhension de ces impacts dus à l'acidification des océans, à l'élévation du niveau de la mer, à l'élévation des températures de l'eau et aux changements des courants océaniques est d'une importance capitale en termes de stratégies d'atténuation

et d'adaptation.

Avec cette stratégie, il est possible pour le secteur d'atteindre, dans un avenir prévisible, l'objectif du PDDAA de 6 % de ressources halieutiques pour la croissance de l'agriculture sur le continent, ainsi que d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'améliorer les moyens de subsistance et de créer de la richesse.

Difficultés

Les difficultés inhérentes au contexte actuel et aux perspectives sont à la fois d'ordre stratégique et technique.

Difficultés d'ordre stratégique

Les cinq difficultés d'ordre stratégique sont : a) la gouvernance ; b) l'économie et la société ; c) la nutrition ; d) l'environnement ; et e) l'insuffisance des capacités. Elles sont brièvement explicitées ci-dessous.

a) La gouvernance

- **Libre accès aux pêcheries de capture et inefficacité des accords d'accès avec les opérateurs étrangers**

Les pêcheries africaines se caractérisent en grande partie par une pêche sans restriction aboutissant à la surpêche, et parfois à l'épuisement. Les communautés de pêche artisanale doivent avoir des droits fonciers garantis sur les ressources halieutiques et les terres, ainsi que la capacité d'en bénéficier pour maintenir leurs moyens de subsistance et conformément aux lignes directrices de la FAO sur la pêche artisanale. Les États membres devraient envisager l'adoption et la mise en oeuvre d'un système de gestion de la pêche fondé sur les droits des utilisateurs afin de limiter l'entrée dans le secteur de la pêche et de maintenir les captures à des niveaux écologiques.

La plupart des opérations de pêche menées dans les zones économiques exclusives (ZEE) de la plupart des États africains sont effectuées par des flottes hauturières des nations maritimes (DWFN), qui comprennent l'UE (principalement l'Espagne et la France), le Japon, la Corée du Sud, la Chine, États-Unis et le Taipei chinois à la suite des accords d'accès aux pêcheries. Toutefois, de nombreux accords entraînent des pertes importantes d'avantages pour les pays africains en raison de leur formulation boiteuse due à une faiblesse en capacités de

négociation, en grande partie parce que l'implication relativement minimale des communautés de pêcheurs dans le processus de négociation contribue à l'élaboration de telles conventions [14]. Les États membres de l'UA devraient adopter et mettre en œuvre des normes minimales régissant l'accès des flottes étrangères à leurs eaux [15]. Compte tenu du fait que la plupart des stocks de poissons sont soit pleinement exploités, soit surexploités, les accords d'accès ne devraient être accordés qu'une fois les stocks reconstitués.

- ***Focalisation traditionnelle sur la production***

Traditionnellement, les pays se sont concentrés sur la production et la maximisation des revenus tirés de la pêche [par le biais, entre autres, des droits de permis de pêche] entraînés par la nécessité de produire des quantités de référence de poisson, de l'argent pour le trésor national et de dépasser les tonnages précédents, avec peu ou pas de référence à la productivité biologique et à la durabilité des ressources. Ce scénario a influencé les politiques actuelles en matière de pêche et, malheureusement, a entraîné une surexploitation des ressources halieutiques les plus précieuses sur le plan commercial, qu'il s'agisse de captures marines ou continentales [16, 17]. Les pays doivent gérer les ressources halieutiques de manière durable en utilisant des pratiques et des instruments exemplaires.

- ***Ressources limitées pour la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture***

La gestion durable des pêches exige des ressources provenant de la collecte de données, de la recherche, du suivi, du contrôle et de la surveillance. Le développement de l'aquaculture est également une entreprise coûteuse. Actuellement, les ressources allouées au secteur par les États membres de l'UA sont insuffisantes, et les perspectives ne sont pas prometteuses compte tenu des priorités nationales concurrentes. Les organismes et les ministères des pêches disposent d'une option stratégique pour maximiser l'efficacité des ressources limitées, établir des priorités et classer les interventions en matière de développement, travailler plus intelligemment et non pas dur ; et les exploitants doivent mieux pêcher et ne pas pêcher de grandes quantités. Parmi les autres options, mentionnons la mise en place d'une stratégie novatrice de génération de fonds au moyen de la renté tirée de l'exploitation des ressources (par exemple les prélèvements de redevances sur la recherche, les permis, les quotas).

- ***Absence de gouvernance adéquate au niveau national et dans la gestion des stocks transfrontaliers***

Les principaux enjeux et défis transfrontaliers dans la gestion des pêches continentales sont liés à une gouvernance inadéquate des pêches [18] , notamment l'absence de politiques,

de lois et de normes réglementaires à jour au niveau national ; la disparité au niveau des politiques, lois et normes réglementaires au niveau régional ; la faible conformité et l'application inadéquate des règlements ; l'efficacité limitée de la participation des intervenants au processus de gestion des pêches [19]. Les lacs communs (lac Victoria, lac Tanganyika, lacs Edward et Albert) et les bassins fluviaux partagés (Congo, Niger, Nile, Zambèze) partagent des stocks de poissons comme le poisson-chat et le tilapia. De même, dans les pêches de capture marine, l'espèce *Sardinella*, notamment *S. aurita*, est un exemple typique d'espèces de poissons transfrontalières réparties le long des côtes africaines de l'océan Atlantique oriental, du Maroc à l'Afrique du Sud. Elle traverse 22 secteurs de compétence, avec des frayères et des aires de croissance dans différents pays. Dans les deux cas (en mer et sur l'hinterland), il n'y a ni plan de gestion des écosystèmes régionaux ni plan de cogestion en place, ce qui entraîne une gestion non durable des stocks halieutiques partagés et chevauchants.

Les États membres doivent donc coopérer et collaborer, conformément, entre autres, aux dispositions du droit de la mer (article 63 de la CNUDM) [20] qui disposent que « lorsque les mêmes stocks ou stocks d'espèces associées sont présents dans les zones économiques exclusives de deux États côtiers ou plus, ces États cherchent, soit directement, soit par l'entremise d'organisations sous-régionales ou régionales appropriées, à s'entendre sur les mesures nécessaires pour coordonner et assurer la conservation et le développement de ces stocks » Les commissions de LME et des eaux intérieures, les ORGP, les RFB et les programmes maritimes régionaux sont dans une position unique et stratégique pour jouer un rôle de premier plan pour assurer la durabilité des stocks de poissons transfrontaliers et partagés.

- ***Les faiblesses institutionnelles***

Dans de nombreux États membres, les cadres juridique, politique et institutionnel ne sont pas conçus pour répondre aux caractéristiques particuliers de la pêche et de l'aquaculture, ce qui a entraîné des disparités et des chevauchements. En outre, une capacité humaine insuffisante pour couvrir tous les domaines-clés de l'administration des pêches et de l'aquaculture, de la gestion et de la recherche, ainsi que des systèmes de collecte et d'analyse d'information déficients entravent la prise de décisions éclairées. Les États membres doivent intégrer la pêche et l'aquaculture aux politiques nationales et aux plans de développement.

- ***La décentralisation***

Au cours des dernières décennies, il y a eu une tendance notable dans les États membres de

l'UA en ce qui concerne la dévolution des pouvoirs et des fonctions du niveau central aux niveaux provincial/régional/local et dans le secteur de la pêche. Cela signifie que les autorités locales ont assumé la responsabilité de certaines fonctions-clés comme l'immatriculation des bateaux de pêche et les embarcations, la délivrance de permis, la collecte de données et l'application de la loi, surtout dans les pêches artisanale et l'aquaculture. Cette politique bien intentionnée a parfois posé un défi, car les institutions n'ont pas suffisamment de personnel qualifié ou de ressources pour s'assurer que les mécanismes décentralisés de gouvernance des pêches sont opérationnels et efficaces. Les États membres ont intérêt à investir dans la formation et le développement des compétences pour assurer la croissance du secteur.

b) *L'économie et la société*

• ***La pauvreté des pêcheurs et des pisciculteurs et le besoin de sécurité alimentaire***

La diminution des ressources aquatiques, le manque de droits d'utilisation et d'accès, l'exposition aux risques climatiques et météorologiques et la marginalisation politique et sociale peuvent conduire les communautés dépendantes de la pêche et de l'aquaculture – hommes et femmes – à se retrouver piégés dans un cercle vicieux de pauvreté [21]. La plupart des pêcheurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique sont pauvres et démunis, avec peu de droits d'utilisation des ressources pour leurs moyens de subsistance et peu d'autres moyens de subsistance. Ces pêcheurs artisanaux, peu instruits et peu organisés, sont souvent exclus du processus décisionnel et ont peu de poids économique ou politique. La pêche et l'aquaculture sont la seule source de revenus et de protéines animales disponible, et les contraintes qui y sont associées, en particulier dans le contexte de stocks de poissons déjà épuisés, représentent un enjeu important en matière de politiques et de développement pour de nombreux gouvernements. Néanmoins, l'éradication de la pauvreté reste une priorité du programme de développement de tous les États africains. Les États membres devraient orienter leurs efforts d'éradication de la pauvreté vers l'amélioration de la gouvernance du secteur et l'autonomisation des communautés de pêcheurs et leur permettre de mieux contrôler les conditions de base qui déterminent leur bien-être.

• ***La croissance démographique et les pressions sur les pêcheries de capture***

L'Afrique est appelée à enregistrer la plus forte augmentation relative de sa population d'ici 2030, soit 1,71 milliard de personnes. La plupart des États membres de l'UA ont des taux de fécondité élevés, avec de très denses populations concentrées dans les zones côtières et riveraines. Cette situation, conjuguée à une forte dépendance à l'égard du poisson pour les protéines animales, a entraîné des pressions importantes sur les ressources halieutiques

et, dans de nombreux pays, une surexploitation des pêcheries. Le maintien de la demande en protéines de poisson, d'une population croissante, tout en rétablissant les stocks et les écosystèmes stressés, nécessite de nouvelles approches de gestion et des mécanismes et compétences de soutien différents de ceux du passé et constitue un facteur important dans cette stratégie.

c) *La nutrition*

Les statistiques montrent qu'en 2017, les États membres de l'UA ont importé du poisson et des produits de la pêche estimés à 4,8 milliards de dollars américains (soit 3,7% des importations mondiales de poissons). La valeur des exportations de poissons et de produits de la pêche au cours de la même période était de 11 milliards de dollars américains, soit environ 8,5 % des exportations mondiales de poisson [22]. Des 54 États membres de l'UA, au moins 35 États souffrent d'un déficit de production de poissons et sont fortement tributaires des importations [22]. La demande mondiale et continentale de fruits de mer, alimentée par des facteurs tels que la croissance de la population, la préférence pour le poisson comme régime alimentaire de choix pour des raisons de santé, la croissance de la classe moyenne aisée et la demande croissante de produits aquacoles continueront d'augmenter. Par conséquent, l'un des plus grands défis pour le continent est de produire suffisamment de poissons pour répondre à ses besoins et un excédent pour l'exportation.

d) *L'environnement*

• **Changement et variabilité climatiques**

Le changement et la variabilité climatiques ont déjà un impact sur les systèmes aquatiques africains et sont quelques-uns des moteurs externes qui produisent un impact négatif sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture du continent. Dans les écosystèmes intérieurs, ils causent des changements au niveau de la disponibilité des ressources en eau et une réduction des précipitations ainsi qu'une augmentation de l'évaporation, et affectent ainsi la disponibilité de l'eau et les habitats du poisson dans les écosystèmes intérieurs [14, 16, 18, 19, 23]. Dans les écosystèmes côtiers marins, l'élévation du niveau de la mer, l'élévation des températures océaniques, l'augmentation de l'acidification et les changements au niveau des courants océaniques auront d'énormes répercussions sur l'abondance, la composition, la distribution et la disponibilité des stocks de poissons, d'une manière qui n'est pas encore bien comprise [24] et pourrait entraîner des changements importants des écosystèmes, l'effondrement des stocks de poissons clés et des menaces pour la biodiversité. Les changements de distribution des espèces de poissons auront des répercussions sur la gestion, les compétences ou les

opérations et entraîneront des difficultés et des perturbations dans les zones de pêche et les collectivités dans les zones touchées. Les pêcheurs sont en grande partie pauvres, ils sont très peu capables de s'adapter à la réduction des captures et des taux de prises et, par conséquent, ils seront affectés de façon disproportionnée. Les différents pays doivent lancer des activités visant à renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité des communautés de pêcheurs aux changements et à la variabilité climatiques en procédant, par exemple, au renforcement des capacités d'adaptation et à la mise en place de stratégies d'adaptation et à la mise en œuvre de stratégies participatives et intégrées afin d'assurer la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens de subsistance. Les interventions pourraient comprendre l'établissement et le renforcement de systèmes d'alerte précoce et de systèmes d'information, en particulier à l'échelle régionale, l'amélioration des stratégies de réduction des risques (prévention et préparation) et l'amélioration de la réaction aux chocs.

Dans la plupart des pays, le secteur de la pêche et de l'aquaculture n'est pas prioritaire dans les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA). Par conséquent, des mesures doivent être prises dès maintenant pour veiller à ce que la pêche et l'aquaculture soient intégrées au Plan d'action national pour l'adaptation (PANA) établi dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le changement climatique est un sujet complexe et les États membres sont invités à travailler en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux et les institutions spécialisées en vue des synergies et des complémentarités.

- **Variabilité et prévisibilité environnementales**

Les écosystèmes marins sont complexes et très variables et sont difficiles à modéliser et à prévoir. Les impacts humains comme la pêche, l'extraction, la pollution et le développement côtier se superposent à cette variabilité naturelle inhérente, et les effets combinés des perturbations anthropiques (par exemple le changement climatique) et la variabilité naturelle pourraient entraîner un changement des écosystèmes et un effondrement des ressources halieutiques. Les conséquences socio-économiques possibles d'une mauvaise prévisibilité comprennent les pertes d'emplois éventuels, la surutilisation et la sous-utilisation des ressources, l'insécurité alimentaire, les coûts de production élevés, les conflits nationaux/régionaux et les changements imprévisibles au niveau des recettes publiques. Le renforcement des capacités nationales et la collaboration aux niveaux régional et international permettraient d'améliorer la prévisibilité des événements extrêmes.

- **La pollution**

La plupart des lacs sont en grande partie pollués principalement par des pratiques de pêche non écologiques. Les principales sources de pollution sont les déversements de carburant et de pétrole, les déchets solides et les déchets liquides non traités (p. ex. le rejet de résidus miniers). La pollution réduit les stocks et la diversité des poissons et détruit d'importantes frayères. Les pays doivent adhérer aux instruments nationaux, régionaux et internationaux sur la pollution.

- **Les menaces pour la biodiversité**

Des écosystèmes sains sont d'une importance cruciale pour la survie des ressources marines vivantes. Parmi les principaux facteurs de stress environnemental dans les pêches intérieures figurent les menaces à la biodiversité des poissons, en raison de la croissance de la population humaine et de la demande en eau pour l'agriculture, l'industrie et les utilisations domestiques dans les bassins des lacs et des rivières ; et la prolifération des mauvaises herbes aquatiques comme la jacinthe d'eau menace également l'espace des poissons [16, 17, 18, 19, 23]. Les pays doivent adhérer aux instruments nationaux, régionaux et internationaux sur la pollution.

e) *L'insuffisance des capacités*

- **L'absence d'opportunités d'investissement financier**

L'absence ou le manque d'accès aux ressources financières par les éventuels entrepreneurs en pêche ou en aquaculture est une caractéristique courante du secteur dans tous les pays. Le secteur est perçu comme un risque de haut niveau par les investisseurs, et les institutions financières hésitent à prêter leur argent. Cette perception est attestée par des politiques déficientes et incohérentes toujours en vigueur. Le soutien interne au secteur est insuffisant, et les informations fiables sont rares sur la productivité potentielle des pêches de capture et de l'aquaculture.

Conscients de l'importance des PPP dans les pêches de capture et l'aquaculture, certains pays ont intégré les PPP dans leurs politiques et stratégies de développement liées au secteur. Le PPP offre, entre autres, des possibilités: a) d'améliorer la qualité du service en permettant aux deux secteurs de faire ce qu'ils font le mieux, c'est-à-dire agir à titre d'organisme de réglementation et se concentrer sur la planification des services et la surveillance du rendement - le secteur privé se focalisant sur la gestion de la prestation quotidienne du service ; b) d'améliorer la rentabilité en tirant parti de l'innovation, l'expérience et la flexibilité du secteur privé ; c) d'augmenter les investissements sans accroître la dette publique ; d) d'assurer une meilleure

répartition des risques, étant donné qu'un des principes fondamentaux des PPP est d'allouer les risques à la partie la mieux capable de les gérer au moindre coût ; d) d'accélérer la mise en œuvre car les risques liés à la conception et à la construction ainsi que les paiements liés à la prestation de services sont d'importants facteurs qui incitent les entreprises privées à agir rapidement [25, 26, 27].

- **Améliorer les connaissances du milieu marin**

L'insuffisance des données et informations sur la variabilité de l'environnement et la méconnaissance de l'impact à l'échelle du système nuisent à la gestion durable des ressources halieutiques et entraînent une utilisation non optimale de ces ressources. Les compétences, l'expertise et la capacité de surveiller la variabilité environnementale sont généralement insuffisantes pour évaluer les liens et les répercussions de cette variabilité sur les écosystèmes et développer la capacité de prévision nécessaire à la gestion durable et intégrée des écosystèmes. Il existe également une répartition inégale des capacités humaines et infrastructurelles au sein et entre les États membres de l'UA. Les conséquences socio-économiques de l'absence de renforcement des capacités comprennent la possibilité d'une utilisation sous-optimale des ressources halieutiques en raison du manque d'informations, de connaissances et de compréhension nécessaires à la gestion des ressources. La capacité constitue un enjeu transversal qui nécessite des interventions stratégiques à tous les niveaux.

Problèmes techniques

Douze problèmes techniques stratégiques auxquels sont confrontés les secteurs africains de la pêche et de l'aquaculture sont présentés ci-dessous.

a) Production de valeur ajoutée

La production de valeur ajoutée est l'élément-clé qui permet un profit ou des gains optimaux des produits de la pêche. Elle engendre la création d'emplois et la production des recettes en devises nécessaires. Dans les pays développés, les consommateurs sont de plus en plus attirés par la disponibilité de repas à emporter ou prêts à cuire, susceptibles d'être préparés dans les pays africains à des prix plus élevés, en lieu et place d'exportations de poissons non transformés sur les marchés européens ou ailleurs). L'adoption du concept de valeur ajoutée accroît considérablement les avantages pour l'industrie de la pêche – davantage de recettes provenant de captures réduites. Il s'avère nécessaire d'assurer un transfert de technologies et de fournir aux États membres de l'UA les ressources nécessaires pour répondre aux exigences de transformation, de conditionnement et de commercialisation pour les marchés

cibles. La production de valeur ajoutée doit être priorisée au sein de la filière des fruits de mer dans la planification gouvernementale, et i) les investisseurs privés doivent être encouragés et, si possible, aidés pour investir dans la production de valeur ajoutée des fruits de mer, et le gouvernement peut intervenir par exemple, en assurant la gratuité des importations de machines de production de valeur ajoutée ; ii) les producteurs de fruits de mer doivent être dotés de compétences et de connaissances dont ils ont besoin pour intervenir à différentes étapes de la chaîne de valeurs, et les initiatives de formation seraient importantes à cet égard ; iii) il faut étudier continuellement et, au besoin, redéfinir la chaîne afin d'en éliminer les goulots d'étranglement inutiles et les défis opérationnels ; v) assurer le développement et la diversification des marchés ; vi) mettre en place des centres d'information pour fournir aux différents opérateurs aux différents maillons de la chaîne les ressources nécessaires en termes de renseignements à des fins de planification de la prise de décisions d'investissement [28].

Les États membres africains doivent soutenir les investissements dans les produits à valeur ajoutée, par exemple les technologies de fumage du poisson, afin d'augmenter la durée de conservation des poissons (notamment le poisson-chat et le tilapia) qui peuvent être exportés sur le continent (tirer parti des accords commerciaux régionaux) et vers les membres de la diaspora.

b) Création d'emplois

Environ 5,7 millions de personnes étaient employées dans la pêche et l'aquaculture en Afrique, dont beaucoup ont du mal à maintenir des moyens de subsistance raisonnables [1]. On a supposé que beaucoup plus de gens participent à la chaîne d'approvisionnement. Les données agrégées par sexe de la FAO (2016) montrent que 11% de l'ensemble des pêcheurs en Afrique étaient des femmes [1]. Le défi consiste à faire croître le secteur à son plein potentiel afin qu'il puisse servir de source d'emplois rentables et durables pour la population, y compris les jeunes et les femmes. La transformation post-capture peut créer des emplois supplémentaires dans le secteur [29].

c) Une approche intégrée et prospective de l'écosystème marin

La gestion intégrée des océans réunit tous les organismes gouvernementaux, secteurs et intervenants concernés pour une gestion plus efficace, inclusive et durable. Prenant note de l'engagement à atteindre la cible 14.2 qui exige une gestion durable des écosystèmes marins d'ici 2020. Il est opportun pour les États membres de l'Union africaine d'envisager d'institutionnaliser une approche « grand écosystème marin » (GEM) à cinq modules pour

l'évaluation de l'état changeant de l'écosystème à l'aide d'une série d'indicateurs, à savoir la productivité, les poissons et produits de la pêche, la pollution et la santé des écosystèmes, les aspects socioéconomiques et la gouvernance [30]. Les six GEM africains, à savoir le GEM du courant d'Agulhas, le GEM du courant de Benguela, le GEM du courant de Guinée, le GEM des Canaries, le GEM de la mer Méditerranée, le GEM de la mer Rouge et le GEM du courant de Somali en sont à différentes étapes de mise en œuvre, pourtant, tous sont aux prises avec une gamme de défis allant des questions techniques aux questions de gouvernance qui touchent l'application de l'approche écosystémique à la gouvernance des océans. Les défis et les contraintes les plus courants sont les suivants : la rareté ou l'inexistence des données, en particulier de renseignements sur les écosystèmes ; la faiblesse des capacités nationales par rapport à une application efficace de l'approche GEM ; la contribution financière insuffisante des gouvernements ; la coordination et les interactions limitées et parfois médiocres entre les ministères de tutelle ; la participation inopérante du secteur privé et de la communauté à la gestion, et le fossé entre la science et la gouvernance [4]. La pêche et l'aquaculture font partie intégrante des écosystèmes sains, et l'approche écosystémique de la pêche (EAF) et l'approche écosystémique de l'aquaculture (EAA) devraient être intégrées dans la gestion des pêches de capture et de l'aquaculture. Ceci est particulièrement important pour assurer la préservation de la biodiversité, y compris des habitats vulnérables.

d) *Outils d'évaluation pour une meilleure gouvernance*

L'évaluation de la durabilité de la pêche dans les eaux nationales est confrontée au problème du manque d'outils appropriés et de compétences requises. Les évaluations actuelles, là où elles existent, donnent une idée imprécise parce qu'elles sont basées sur une dimension, principalement écologique, de la durabilité des pêches. Les évaluations adéquates devraient prendre en compte tous les principaux piliers de la durabilité, à savoir l'écologie sociale, économique, environnementale et la gouvernance. L'évaluation écologique fournit la meilleure information possible sur les effets les moins perturbateurs sur les écosystèmes en capturant, en minimisant les rejets et les poissons de taille inférieure, les dommages potentiels les moins importants aux habitats du fond marin. Le bilan social met en lumière la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire, du bien-être des communautés de pêcheurs et plus généralement de celui de la population nationale. Les évaluations économiques montrent, par exemple, la viabilité des subventions qui pourraient entraîner un partage équitable des bénéfices et une contribution significative à l'économie locale et nationale. Les outils d'évaluation devraient comprendre l'évaluation de la valeur des biens et services des écosystèmes.

Le renforcement des capacités des experts nationaux en vue de l'application des outils les plus pertinents doit être priorisé et l'échange d'expertise entre les institutions des Etats membres doit être encouragé.

e) *Renforcer la sûreté et la sécurité – surveillance maritime intégrée*

La sécurité des ZEE des États membres africains est d'une importance capitale pour le développement et la garantie de la durabilité de leur économie bleue, qui touche différents secteurs maritimes, notamment la pêche, le tourisme, les transports, le commerce, l'exploitation au delà des côtes et bien d'autres. Grâce aux instruments de gouvernance existants, la stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (stratégie SMIA 2050) établira une zone maritime exclusive combinée d'Afrique (CEMZA) qui accordera à l'Afrique d'énormes avantages transversaux géostratégiques, économiques, politiques, sociaux et de sécurité, car elle engendrera des efforts collectifs et réduira les risques de toutes les menaces transnationales, de mauvaise gestion de l'environnement, de contrebande et de trafic d'armes. Elle permettra également le renforcement du commerce intra-africain et de la sécurité et la sûreté maritimes, la protection du milieu marin, le contrôle des pêches, entre autres. À l'heure actuelle, le secteur de la piraterie est un grave problème, car il représente une menace réelle non seulement pour la sécurité des navires et de leur équipage, mais aussi pour l'économie des pays touchés. Selon le rapport annuel 2018 du Bureau maritime international [31], le golfe de Guinée est particulièrement dangereux pour les marins, le nombre d'attaques dans les eaux entre la Côte d'Ivoire et le Congo ayant plus que doublé en 2018, et ces incidents sont à l'origine de la très grande majorité des actes graves de piraterie dans le monde. Le golfe de Guinée a été le théâtre des six détournements d'avion, de 13 des 18 navires sur lesquels on a tiré, de 130 des 141 otages détenus et de 78 des 83 marins kidnappés avec demande de rançon dans le monde entier. Depuis 2013, le nombre d'actes de pirateries le long de la Somalie a diminué considérablement (seulement 2 en 2018) en raison de l'appui militaire et naval considérable fourni par la communauté internationale en guise de réponse. Les États membres africains doivent collaborer en coordonnant leurs opérations de SCS et en partageant des informations en temps opportun afin d'assurer la liberté de navigation en mer, de freiner la pêche illicite, non réglementée et non déclarée, le trafic illicite, la piraterie et la criminalité maritime. L'approche régionale par le biais d'opérations conjointes via les commissions des CER et des GEM pourrait constituer le moyen le plus efficace permettant de relever ce défi et la CEDEAO (dans le golfe de Guinée) et la SADC sont en avance à cet égard.

f) *Coordination renforcée et synergies dans l'espace maritime*

Les environnements marins et côtiers africains sont des écosystèmes hautement productifs et regorgent de biens et services importants pour le développement économique et social de la population. Ils sont également confrontés à de sérieux problèmes dus aux activités humaines. Ces dernières années, de nombreux États membres côtiers l'UA ont lancé un processus d'aménagement de l'espace marin (MSP) dans le cadre de leurs programmes nationaux de développement ou par le biais de mécanismes régionaux tels que les programmes régionaux des mers (les conventions d'Abidjan et de Nairobi) ou les commissions (p. ex. la Convention sur le courant de Benguela) et peuvent avoir institutionnalisé le MSP. Tel que défini par la COI-UNESCO, l'aménagement de l'espace marin est un processus public d'analyse et d'allocation de la répartition spatiale et temporelle des activités humaines dans les zones marines à l'effet d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux spécifiés par un processus politique [32]. Ceci est essentiel pour équilibrer l'utilisation durable et les impératifs de conservation, atténuer les conflits et créer des synergies entre les utilisateurs, en particulier pendant cette période des initiatives d'EB. Il est donc essentiel de protéger les zones vulnérables comme les frayères et les aires de croissance des principales pêcheries le long du continent africain. La réussite de la mise en œuvre de la gestion écosystémique dans le milieu marin dépend de l'implication de toutes les parties prenantes clés. L'acceptation du processus MSP par les États membres est devenue une étape cruciale pour concrétiser la gouvernance des écosystèmes et des océans. Le défi consiste souvent à se mettre d'accord sur une autorité compétente appropriée responsable du MSP au niveau national avec le mandat légal et l'autorité appropriés pour éviter les approches sectorielles du processus.

g) *Pêche migrante*

À la suite de la diminution des ressources dans les zones de pêche traditionnelles, aggravée par les effets du changement climatique et l'intensification des variations météorologiques, la migration de la pêche est devenue un aspect essentiel de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, dominée en grande partie par les Sénégalais et dans une moindre mesure, les pêcheurs ghanéens. Même si la migration de la pêche contribue encore largement à la sécurité alimentaire et à la fourniture de moyens de subsistance durables aux communautés côtières, ce type de migration a atteint une impasse écologique et sociale et son avenir est pour une large part incertain [33]. Elle est confrontée à de sérieux problèmes d'ordre technique, comme : a) les statistiques sur la pêche - les protocoles actuels de collecte de données sur les prises ne tiennent pas compte de la zone où se déroule l'activité de pêche. Pour les pays d'origine des pêcheurs migrants, cette situation surestime leur potentiel de capture tandis

que pour le pays d'accueil, elle sous-estime son potentiel de capture, contrecarrant ainsi toute tentative de mise en place d'une politique de la pêche ; b) la légalité de ces activités de pêche (en termes à la fois d'espaces marins accessibles et engins de pêche utilisés), et les conflits que de telles activités peuvent induire vis-à-vis des communautés de pêche locales existantes [33, 34]. La pêche migrante devrait également être prise en compte dans la formulation des politiques nationales et régionales de manière à garantir l'efficacité des réglementations régissant l'accès, le contrôle et la surveillance.

h) Subventions à la pêche et surcapacité

Les subventions à la pêche sont néfastes car elles perturbent et faussent le commerce international. Elles ont alimenté la surcapacité des navires de pêche, entraînant une surpêche des stocks de poissons déjà en déclin, affectant ainsi la durabilité des ressources. Elles prennent la forme de carburant non imposable, d'exonérations fiscales, d'aide à la modernisation de l'équipement, de prêts à faible taux d'intérêt, etc., pour les exploitants. Dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation, ces produits sont exemptés de la taxe à l'importation et à l'exportation. Elles encouragent une exploitation plus soutenue des stocks de poissons. Au titre de l'objectif des ODD (Objectif n° 14, cible 14.6), tous les pays doivent d'ici 2020, « interdire certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et s'abstenir d'instaurer de nouvelles subventions ». La fin des subventions permettrait de libérer des sommes importantes de fonds publics qui pourraient autrement être disponibles pour soutenir la pêche durable dans les États membres de l'Union africaine.

i) Pêche INN

La pêche INN est un problème sérieux en Afrique, tant sur le plateau continental [16, 17, 18, 19, 23] que dans les eaux marines [35]. Les activités de pêche INN en Afrique sont diverses et incluent la participation d'acteurs étrangers et locaux. Elles comprennent la pêche non autorisée dans les zones / saisons fermées, la pêche illégale par des navires étrangers (flottes de pêche hauturières), la pêche avec des licences ou des immatriculations de bateaux falsifiées et frauduleuses, des prises non déclarées et sous-déclarées, la pêche d'espèces menacées, en danger et protégées (TEP), la capture de poissons de petite taille, la capture de poissons au-delà du quota, l'utilisation d'engins et de méthodes interdits, le transbordement illégal, le débarquement dans des ports non autorisés, la pêche sans observateur à bord et les défaillances au niveau du fonctionnement d'un système de surveillance des navires [35]. D'un

point de vue économique, le continent a perdu 4,7 millions de tonnes de captures provenant de la pêche marine, ce qui représente environ 80 % du tonnage de 5,9 millions de tonnes déclaré en 2016, évalué à 10 milliards de dollars : environ 40 % de plus que leur estimation de la valeur des prises déclarées (7,1 milliards de dollars américains) [35]. Elle menace la conservation des ressources, la durabilité de la pêche et les moyens de subsistance des pêcheurs et des autres parties prenantes du secteur et exacerbe le chômage, la malnutrition, la pauvreté et l'insécurité alimentaire [35]. Cette pratique permet l'introduction sur le marché de produits de la pêche moins chers que ceux issus d'une pêche responsable. L'objectif 14.7 de l'ODD en appelle à la fin de la pêche INN d'ici 2020. Tous les États membres doivent agir dès maintenant pour éliminer la pêche INN, notamment en renforçant les lois et réglementations nationales en matière de pêche, en prenant des mesures punitives contre les contrevenants, en établissant des mécanismes qui encouragent la conformité, en appliquant les dispositions de l'Accord relatif aux mesures de l'État du port visant à prévenir, à limiter et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA), adopter et mettre en œuvre un plan d'action national ; mettre en place un système de documentation des captures pour la traçabilité des poissons et veiller à ce que les subventions ou autres avantages qu'ils accordent à leur secteur de la pêche ne favorisent pas la pêche INN.

Les ORGP et les organismes régionaux des pêches sont particulièrement bien placés et stratégiquement positionnés pour jouer un rôle de premier plan dans les efforts régionaux et mondiaux de lutte contre la pêche INN. Ces entités peuvent établir une liste des navires de pêche INN comme outil de lutte contre la pêche illégale et la criminalité au sens large dans le secteur de la pêche.

j) *La conformité aux normes internationales*

Selon la FAO, le poisson et les produits de la pêche figurent parmi les produits alimentaires les plus commercialisés au monde, et le commerce dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture opère dans un environnement de plus en plus mondialisé [36]. Lors du développement du secteur national de la pêche et de l'aquaculture, les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce doivent être considérées d'un point de vue technique. Le respect des mesures adoptées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de son accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) et de l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) est vital pour le commerce du poisson. D'autres mesures non commerciales telles que la certification, les règles d'origine, l'éco-étiquetage, la traçabilité, le dédouanement sont des indices de progrès car les acteurs du secteur de la pêche sont tenus de garantir la

santé humaine et la sécurité sanitaire des aliments et d'éradiquer les pratiques de pêche non durables. Dans la pratique, de nombreuses mesures non tarifaires peuvent réduire ou bloquer l'accès effectif aux marchés pour les pays en développement.

Les pays en développement doivent relever d'immenses défis pour exporter des produits de la pêche sur les marchés lucratifs de l'UE en raison de réglementations et d'exigences strictes [37]. Ces défis comprennent les difficultés rencontrées par les institutions nationales (par exemple, la législation, les capacités humaines, les laboratoires accrédités, les contraintes financières) et le manque de collaboration entre les institutions-clés.

Il est extrêmement important que les États membres de l'UA continuent de parler d'une seule voix (African Voice) dans les négociations de l'OMC (et dans d'autres plateformes) par le biais de groupes puissants, à savoir le Groupe africain, les ACP et le G-90 pour protéger leurs intérêts, en particulier pour veiller à ce que la progressivité des droits ne les empêche pas de récolter les avantages potentiels du commerce du poisson et pour garantir que les mesures non tarifaires ne constituent pas des obstacles inutiles au commerce du poisson. Renforcer les capacités en regroupant l'expertise et les compétences techniques des pays exportateurs pour qu'ils adhèrent à la série, et les exigences difficiles en matière d'importation nécessiteraient une collaboration/coopération au niveau régional afin d'intensifier les économies d'échelle.

k) *Coûts de la production aquacole*

Les leçons tirées des initiatives aquacoles en Afrique qui ont échoué comprennent [38] : a) l'aquaculture promue dans des régions qui ne sont pas appropriées ; b) un approvisionnement insuffisant en ingrédients alimentaires du poisson de qualité et abordables, les coûts de transport prohibitifs et le manque d'alevins pour les étangs de stockage ; c) le manque de coordination entre le développement et la recherche ; d) l'insuffisance de la collaboration au sein des services administratifs et entre ceux-ci ; e) le manque de stabilité des cadres institutionnels et les systèmes de vulgarisation rurale inefficaces ; f) la disponibilité limitée de personnel bien formé et des agents de vulgarisation ; g) le vol de matériel et le braconnage des stocks. Par conséquent, il faut éviter les écueils du passé et appliquer les meilleures pratiques innovantes et éprouvées telles que celles des principaux pays producteurs de poissons d'aquaculture en Afrique, notamment l'Égypte [39] et le Nigéria [40].

l) La pénurie de données fiables

Des statistiques complètes, exactes et à jour sur les pêches sont essentielles pour surveiller les pêches et l'aquaculture et pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques aux niveaux national, régional et international, ainsi que pour mesurer les progrès atteints vers la réalisation des ODD. La pénurie des données dans tous les secteurs (telles que les données de capture, les données socio-économiques, les données commerciales, les données biologiques, les données environnementales) est un problème sérieux. La plupart des pays n'ont pas la capacité nécessaire ou ne compilent pas de statistiques fiables sur la pêche, une situation à laquelle les États membres doivent remédier.

Malgré tous les problèmes soulevés ici, la volonté politique de nombreux pays de gérer leurs pêches au mieux et de développer leur aquaculture de manière durable dans des écosystèmes aquatiques sains est manifeste. Il est actuellement nécessaire que tous les États membres de l'UA agissent en créant un environnement propice et en soutenant de manière durable le développement et la croissance du secteur dans lequel le poisson est pêché ou produit, transformé et commercialisé, contribuant ainsi au bien-être économique et social des populations.

Tableau synthétique des buts stratégiques

Tableau 3 : Synthèse des buts et objectifs

Buts	But 1 Tirer le meilleur parti de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en minimisant les conflits avec d'autres sous-thèmes de l'économie bleue	But 2 Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour contribuer de manière optimale à la croissance bleue	But 3 Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu
Approche	Les États membres africains ont mené une grande initiative visant à libérer tout le potentiel de la pêche et de l'aquaculture dans l'espace de l'économie bleue grâce à des interventions ciblées, soutenues par de multiples partenaires au sein des secteurs publics, du secteur privé, des ONG, des OSC, parmi les universitaires et les partenaires au développement, et avec le soutien indéfectible de l'UA pendant la mise en œuvre.		
Objectifs	Mettre sur pied des mécanismes institutionnels de coordination pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec d'autres thèmes de l'économie bleue	Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus	Élaborer des stratégies de communication au sujet de la croissance bleue, procéder à la sensibilisation et développer les capacités humaines
	Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques	Promouvoir une chaîne de valeurs bleue inclusive intégrant l'aquaculture durable, la pêche récréative et le tourisme	Ensure security of investment of fisheries and aquaculture
	Instaurer une coopération régionale et sous-régionale dans les domaines de l'économie bleue	Mettre en application un commerce de poisson rationnel avec des pratiques commerciales équitables, y compris un commerce inter régional et transfrontalier inclusif	Assurer la sécurité des investissements dans la pêche et l'aquaculture
		Attirer et promouvoir les partenariats public-privé (PPP), les investissements et le financement dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de réaliser le plein potentiel de la croissance bleue	Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité par rapport au changement climatique
		Accélérer le développement des capacités de transformation et de stockage des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les industries relevant de l'EB	Autonomiser les femmes et les jeunes dans la pêche et l'aquaculture pour qu'ils puissent tirer pleinement parti de la croissance bleue
		Porter à un niveau aussi élevé que possible les avantages tirés de la pêche en haute mer	Remise en état et/ou sécurité des lieux/ zones de pêche menacées, prévention de la pollution d'origine terrestre et de la dégradation des milieux aquatiques

Présentation détaillée des buts stratégiques et des objectifs spécifiques

Tableau 4 : Présentation de l'Objectif 1 du But 1

But 1 - Tirer le meilleur parti de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en réduisant au strict minimum les conflits avec d'autres sous-thèmes de l'économie bleue			
Objectif 1 - Mettre sur pied des mécanismes institutionnels de coordination pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec d'autres thèmes de l'économie bleue			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Mettre en place des mécanismes institutionnels de coordination multisectorielle au niveau national	Procéder à une évaluation de la situation	Rapport d'analyse de la situation (2023)	C: UA-BIRA P: EM, P DEV
	Intégrer les principales parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre à tous les niveaux	Intégration terminée (à partir de 2024)	C: UA-BIRA P: EM
	Élaborer un plan d'action assorti d'un budget pour mettre en œuvre les mesures 1.1.1 et 1.1.2 Élaborer un plan national multisectoriel de gestion de l'espace pour les thèmes relevant de l'économie bleue	Plan d'action (2024) élaboré et approuvé	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Établir au niveau national, un mécanisme de coordination des thèmes relevant de l'économie bleue	Mécanismes de coordination en place (2023)	C: UA-BIRA P: EM
Adopter une approche à plusieurs niveaux pour harmoniser les politiques des pêches et de l'aquaculture entre les niveaux international, régional, sous-régional et national	Mener une ou des études multisectorielles pour cerner les divergences d'ordre politique dans les thèmes relevant de l'économie bleue en vue d'une harmonisation	Rapport disponible (2024) et divergences cernées et harmonisées	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Ratifier et/ou harmoniser les instruments internationaux/ régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleue	Instruments ratifiés (2025)	C: UA-BIRA P: EM
Élaborer une stratégie sectorielle fondée sur la production et la durabilité des avantages pour la société	Trouver des moyens d'intégrer les stratégies et les plans de pêche et d'aquaculture dans les plans de développement nationaux	Les stratégies et les plans sont intégrés dans les plans de développement nationaux (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM
	Mettre en œuvre des pratiques exemplaires et des politiques établies à l'échelle mondiale et rechercher l'excellence dans les sciences halieutiques et les évaluations intégrées	Pratiques exemplaires et politiques mises en œuvre (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre au point des cadres de gestion pour chaque pêche et pour les ressources inexploitées ou sous-exploitées	Cadre / plans de gestion produits et approuvés (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Instaurer la cogestion et l'approche écosystémique de la gestion des pêches (EAF)	Cogestion mise en place (2024) Gestion de type EAF institutionnalisée (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Tableau 5 : Présentation de l'Objectif 2 du But 1

But 1 - Tirer le meilleur parti de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en réduisant au strict minimum les conflits avec d'autres sous-thèmes de l'économie bleue			
Objectif 2 - Promouvoir la conservation et la gestion durables des ressources aquatiques			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Mettre sur pied des outils fondés sur les droits des utilisateurs	Évaluer différents outils de gestion des pêches fondés sur les droits des utilisateurs et mettre en œuvre les mesures les plus appropriées	Évaluation et mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'utilisateur (2025)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Évaluer le contrôle existant des entrées et des sorties et choisir le plus optimal)	Évaluer les différents intrants (p. ex., le nombre de bateaux de pêche, le laps de temps pendant lequel les bateaux de pêche sont autorisés à pêcher) et les contrôles des extrants (p. ex., les TAC) et instaurer les meilleurs contrôles qui garantissent le maintien d'opérations de pêche durables	Les meilleures options (en termes de contrôles des entrées et des sorties) sont mises en œuvre (2025)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Mettre en place un cadre de réglementation et un soutien institutionnel pour les outils fondés sur les droits des utilisateurs	Instaurer les cadres réglementaires et le soutien institutionnel nécessaires pour les outils fondés sur les droits des utilisateurs	Élaboration, approbation et mise en œuvre de cadres réglementaires (2022-2025)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Procéder à l'analyse coûts-avantages des droits des utilisateurs selon l'approche de gestion	Mettre en place des outils sécurisés fondés sur les droits des utilisateurs pour une gestion efficace des pêches	Obtenir l'approbation et la mise en œuvre des droits (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Élaborer des cadres de réglementation des pêches exécutoires et des systèmes régionaux efficaces et durables de SCS	Évaluer les besoins nationaux et régionaux en matière de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS)	Rapport d'évaluation (2022-2024)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Élaborer un cadre institutionnel de suivi, de contrôle et de surveillance pour les pêches maritimes et intérieures en vue de la lutte contre la pêche INN	Élaboration, approbation et mise en œuvre d'un cadre réglementaire (2021-2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Mettre en place des mécanismes financiers rentables et durables pour une coopération régionale efficace et viable dans le domaine du suivi du contrôle et de la surveillance ainsi que du respect de la loi	Mécanismes financiers en place (2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Veiller à ce que les systèmes régionaux de SCS soient dotés en personnel et financés de manière adéquate	Centres régionaux de SCS entièrement dotés en personnel (2025)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV

Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
	Dresser et diffuser une liste de bateaux de pêche autorisés et de bateaux de pêche INN	Liste dressée d'ici 2021; mise à jour et diffusion annuelles	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
Gérer les accords d'accès	Définir et convenir des conditions minimales d'accès des navires étrangers aux zones de pêche et adopter une approche commune harmonisée et coordonnée en ce qui concerne l'accès aux ressources de la région pour une flottille étrangère	Rapport produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
Évaluer l'impact des accords de pêche sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Entreprendre des études socioéconomiques et biologiques	Rapports d'évaluation (2022).	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, PDEV
Veiller à ce que les décisions de gestion soient fondées sur les données et informations scientifiques les plus fiables	Effectuer la collecte des données, des analyses sur l'état des ressources, des analyses socio-économiques et commerciales à l'attention des dirigeants et diffuser les informations en temps opportun	Rapports annuels ou périodiques produits (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Évaluer et suivre la performance et les impacts des différents programmes de développement et de gestion de la pêche	Rapports produits (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	S'acquitter de ses obligations en tant que partie aux instruments internationaux de la pêche	Rapports des organismes internationaux (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM
	Mettre en place des mécanismes permettant d'échanger des informations entre les États membres, les CER, les RFB, les ORGP, les RFO, les intervenants du secteur et d'autres parties prenantes majeures	Mécanismes d'échange d'informations en place (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Déterminer les points de référence liés aux indicateurs-clés des bancs de poisson et des écosystèmes	Rapports d'évaluation annuels ou périodiques (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV

Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Concevoir et appliquer un cadre de gestion des risques	Mettre en œuvre des stratégies d'utilisation des ressources par rapport aux points de référence définissant l'échelle des niveaux d'utilisation de l'état des stocks de manière à éviter des résultats indésirables	Stratégies exécutées (2020-2063)	
	Utiliser un outil d'évaluation des risques et d'autres outils pour déterminer les mesures de gestion et de conservation nécessaires ainsi que le cadre de planification de la gestion durable des ressources aquatiques vivantes communes.	Rapports d'évaluation des risques produits (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Mettre en œuvre la démarche relative à l'application du principe de précaution	Principe de précaution mis en œuvre (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Introduire des mesures ou des principes de biosécurité en aquaculture	Des mesures ou des principes de biosécurité sont en place	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Tableau 6 : Présentation de l'Objectif 3 du But 1

But 1 - Tirer le meilleur parti de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en réduisant au strict minimum les antagonismes avec d'autres sous-thèmes de l'économie bleue			
Objectif 3 : Instaurer une coopération nationale, régionale et sous-régionale dans les domaines de l'économie bleue			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Développer une coopération stratégique dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture	Participer activement en apportant du soutien aux réunions des ORGP, CER et RFB dont le mandat comprend la pêche et l'aquaculture en vue d'une utilisation durable des ressources halieutiques	Rapport de réunions (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM
	Évaluer les besoins en capacités des organisations régionales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des informations pour atteindre ces objectifs	Rapports sur les évaluations de la capacité produits et approuvés (2021)	C: UA-BIRA P: ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Soutenir la constitution de fédérations régionales d'organismes de producteurs	Fédérations régionales mises en place (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, OSC, ONG, PDEV
	Mobiliser des ressources financières pour des investissements dans le développement des pêches et de l'aquaculture	Rapports annuels nationaux (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, secteur privé, PDEV
Mettre au point des plans d'action régionaux	Établir un dialogue et des processus de coordination efficaces entre les pays riverains et d'autres parties prenantes pour une coopération bilatérale et/ou régionale efficace en vue du partage des ressources	Des plans d'action régionaux sont en place (2024)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
Évaluer la cohérence de la gestion des pêches au niveau régional et l'harmoniser dans la mesure du possible	Mener une étude pour déterminer si les approches de gestion des pêches sont cohérentes au niveau régional	Rapport produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Après l'étude mentionnée au point 3.3.1, harmoniser les processus décisionnels	Rapport d'harmonisation produit (2022)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
Définir les approches de gestion et de développement des zones de pêche et des écosystèmes partagés	Élaborer des plans et des protocoles de gestion conjoints pour les stocks partagés et mettre en œuvre des évaluations conjointes pour les stocks partagés	Plans de co-gestion produits	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
Mettre en place des zones d'aquaculture	Déterminer l'endroit le plus approprié pour le développement de l'aquaculture	Rapport sur les réinstallations appropriées (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
	Instaurer des zones de développement de l'aquaculture en fonction des zones à potentiel élevé	Les zones d'aquaculture sont déclarées (2024-2025)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Déterminer l'habitat essentiel et les voies migratoires et les protéger	Rapport produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
Mettre sur pied des mécanismes de résolution des conflits	Institutionnaliser les MSP	Les MSP sont institutionnalisés (2023-2025)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, secteur maritime, PDEV
Soutenir les CER et les RFB dans l'intégration économique régionale	Effectuer des révisions et des mises à jour régulières des cadres juridiques de ces institutions régionales	Rapports périodiques (tous les cinq ans) produits et approuvés (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Renforcer les liens entre les RFB au moyen de protocoles d'accord et de conventions	Protocoles d'accord signés (2020-2063)	C: UA-BIRA P: PDEV
	Mettre en place un réseau de CER et un secrétariat de RFB et les soutenir	Le réseau est en place et l'appui est accordé	C: UA-BIRA P: EM, CER, RFB, ONG
	Mettre sur pied une plus grande collaboration entre les projets ou les commissions de LME	La Collaboration établie et soutenue (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre en place et promouvoir les liens entre les CER, les RFB et les ONG	Les liens sont établis et encouragés (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, PDEV
	Assurer la coordination avec le bailleur de fonds	La coordination est en place (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER
	Mettre au point une exécution efficace des plans de gestion des stocks communs et établir des mécanismes de suivi de ces plans	Les plans de gestion sont convenus et leur suivi est assuré (2021-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, RFB, ONG, OSC
	Élaborer et mettre en œuvre des politiques cohérentes telles que la promotion du commerce régional du poisson, des systèmes communs de SCS et des conditions minimales d'accès	Des politiques sont élaborées et approuvées (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, CER
	Amorcer un processus de dialogue entre les CER/ RFB et les intervenants, en particulier les PME qui investissent dans la pêche et l'aquaculture	Le processus est lancé et l'appui nécessaire est accordé	C: UA-BIRA P: EM, CER, RFB, ONG, OSC
	Intégrer la pêche et l'aquaculture au programme d'intégration politique et économique régionale	La pêche et l'aquaculture sont intégrées au programme d'intégration politique et économique régionale (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV

Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Mettre au point un processus de saine émulation à l'égard des meilleures pratiques	Diffuser les meilleures pratiques de gestion et échanger des expériences;	La vulgarisation des meilleures pratiques est assurée (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO
Évaluer les compétences des CER et des RFB	Développer et renforcer la capacité des CER et des RFB dans une grande variété de disciplines (sciences, socioéconomie, commerce, gestion, droit)	Les capacités des CER et des RFB sont renforcées (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, RFB, autorités académiques, PDEV

Tableau 7 : Présentation de l'Objectif 1 du But 2

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 1 – Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Promouvoir, soutenir et coordonner les acteurs du développement durable	Mettre en œuvre une approche globale de gestion de type EAF (approche multisectorielle)	L'approche EAF est adoptée et mise en œuvre (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, secteur, PDEV
Catalogue des parties prenantes pour la formation et le renforcement des capacités	Établir des partenariats avec les utilisateurs des ressources, les organismes gouvernementaux appropriés, les ONG, les OSC et les PO au niveau micro, meso et macro pour aider à développer les capacités nécessaires en vue d'une participation sûre, viable et durable des collectivités à la gestion des pêches	Partenariats en place (2021) Interventions de formation et de renforcement des capacités élaborés (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, secteur, PDEV
	Développer et renforcer la capacité en matière d'octroi des moyens aux communautés en quête de l'innovation, notamment leur implication dans le processus d'élaboration des politiques et améliorer la durabilité des structures et des processus démocratiques	Interventions de formation et de renforcement des capacités élaborés (2021-2063)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, Universités, Associations de pêche, PDEV
Cerner les nouvelles possibilités	Évaluer les possibilités nouvelles et appropriées pour les industries de la pêche liées à la pêche artisanale et au développement côtier	Rapport sur les nouvelles possibilités produits et approuvés (2022)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, Associations de pêche, PDEV
Analyser la contribution globale des pêches artisanales à l'économie	Évaluer et valoriser les avantages sociaux de la pêche artisanale aux niveaux local, national, infra régional et régional, notamment la valeur de la pêche, la contribution au PIB, l'emploi et d'autres informations socio-économiques	Rapport d'évaluation produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, Associations de pêche, PDEV
Évaluer l'utilité des systèmes d'éco-étiquetage et de certification	Procéder à une analyse des systèmes d'éco-étiquetage et de certification correspondant aux besoins du secteur de la pêche artisanale et susceptibles d'améliorer les perspectives de génération de revenus ainsi que la durabilité des bancs de poissons exploités	Rapport d'analyse produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 1 – Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Définir les possibilités de développement des compétences entrepreneuriales	Mettre en place des possibilités de croissance entrepreneuriale dans les collectivités de pêcheurs, comme des possibilités d'emploi et de diversification économique, notamment le développement des petites et moyennes entreprises, en particulier pour les femmes et les jeunes	Les Collectivités bénéficient des possibilités (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, Associations de pêche, PDEV
Évaluer la cohérence des politiques en matière de pêche artisanale visant à réduire la pauvreté	Cerner la cohérence des politiques et le renforcement des liens entre la pêche artisanale, les politiques et stratégies sectorielles globales de la pêche et les processus nationaux de planification en vue de la réduction de la pauvreté et du développement	Rapport produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Mettre en place un système inclusif de gestion	Instaurer des approches participatives et consultatives dans tous les aspects des pêches et assurer la participation des intervenants au processus décisionnel à tous les niveaux, notamment la participation des petits pêcheurs	Rapport de réunions (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, Universités, Associations de pêche, PDEV
	Mettre en œuvre la cogestion en définissant clairement les rôles et les responsabilités convenus au moyen de processus participatifs	Mise en place de la cogestion (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, Universités, Associations de pêche, PDEV
Améliorer la gouvernance des pêches grâce à une gestion participative en vue d'un processus inclusif de prise de décision	Élaborer des cadres politiques et juridiques favorisant la participation des populations sur tous les aspects des pêches artisanales	Politiques et cadre juridique produits et approuvés (2023)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, Universités, Associations de pêche, PDEV
Mettre au point un ensemble de mécanismes d'autonomisation	Voir si des réformes de redistribution peuvent faciliter un accès équitable aux ressources terrestres et halieutiques	Rapport d'évaluation produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, Universités, Associations de pêche, PDEV
	Responsabiliser les parties prenantes, en particulier les petites communautés de pêcheurs, en les impliquant dans la conception, la planification et la mise en œuvre d'aires protégées (cogestion) dans les eaux marines et intérieures, ou d'autres mesures de gestion affectant leurs moyens d'existence	Rapport de réunions (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, Universités, Associations de pêche, PDEV

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 1 – Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Définir des mesures pour la collecte de données, l'analyse et les droits d'accès aux informations pour les pêches artisanales	Capacité de collecte et d'analyse de données sur les pêches artisanales mise au point et élaborée, y compris des stratégies de diffusion de l'information.	Production d'un rapport sur la formation et le renforcement des capacités (2021-2025)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC, Universités, Associations de pêche, PDEV
	Garantir les droits d'accès aux informations pour les petits pêcheurs	Le droit d'accès est garanti (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM
Définir des règles pour la gestion des zones côtières afin de protéger les droits de la pêche artisanale	Mettre en place un mécanisme et renforcer la capacité en matière d'application des règlements relatifs à la pêche côtière exclusive normalement réservée à la protection des opérations de pêche artisanale et à des fins de conservation.	Règles et règlements produits et approuvés (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Choisir des zones de pêche pour la pêche artisanale	Établir des zones exclusives pour les petits pêcheurs et les faire respecter	Zones en place (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM
	Instaurer une affectation impérative des engins de pêche à des emplacements bien déterminés	Emplacements spécifiques aux équipements en place (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM
Choisir les pratiques et politiques de pêche procurant le plus d'avantages sociaux	Mettre en œuvre les meilleures pratiques et politiques de pêche basées sur la rentabilité sociale	Les meilleures pratiques et politiques de pêche sont en place (2022)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, secteur d'activité
Renforcer la coopération bilatérale et régionale en vue d'une gestion efficace des ressources halieutiques et des écosystèmes	Évaluer la nécessité d'harmoniser les politiques de pêche et les cadres juridiques pour les plans d'eau partagés ou les ressources marines vivantes	Rapport d'évaluation produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Panorama des migrations de pêcheurs	Identifier, décrire et quantifier les déplacements migratoires des pêcheurs à l'extérieur de leur ZEE	Procédure d'identification terminée (2025)	C: UA-BIRA P: EM, CER, RFB, ORGP, PDEV
Définir les modalités liées au travail décent	Mener des études sur les conditions de travail	Conditions de travail de base établies et approuvées (2024)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, RFB, RFO, secteur, PDEV
Mettre sur pied des organisations professionnelles	Établir et reconnaître les associations de pêcheurs	Les associations établies et reconnues (2020-2024)	C: UA-BIRA P: EM
Appliquer les dispositions des Principes directeurs internationaux de la FAO pour la sécurité des pêches artisanales durables	Mettre en œuvre les lignes directrices	Lignes directrices produites, approuvées et mises en œuvre (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 1 – Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Renforcement de la capacité de gestion des pêches dans un système efficace de droits d'occupation, notamment la prise en compte de systèmes d'allocation équitables dans la pêche artisanale	Mettre en œuvre des outils fondés sur les droits des utilisateurs	Outils fondés sur les droits de l'utilisateur produits, approuvés et mis en œuvre (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Tableau 8 : Présentation de l'Objectif 2 du But 2

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 2 – Promouvoir une chaîne de valeurs bleue inclusive intégrant l'aquaculture durable, la pêche de poissons d'ornement et le tourisme			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Définir toutes les possibilités d'investissement dans l'aquaculture axées sur le marché	Évaluer les possibilités d'investissement dans l'aquaculture axées sur le marché et formuler des recommandations	Rapport d'évaluation produit et approuvé (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Mettre en place des mécanismes permettant de rendre l'environnement propice à l'investissement dans les EM	Instaurer une approche de la chaîne de valeurs pour le développement de l'aquaculture	Instauration de l'approche de la chaîne de valeur (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Développer une base de données pour le secteur	Base de données disponible en ligne (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Autonomiser les petits pisciculteurs en mettant en œuvre des BMP et en adoptant, dans la mesure du possible, une approche de gestion par grappes pour organiser les producteurs	Preuve d'autonomisation documentée (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer des cadres qui combinent le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et des interventions explicites du secteur privé pour soutenir le développement de l'aquaculture axé sur le marché	Cadre produit et approuvé (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre en œuvre l'approche écosystémique de la gestion de l'aquaculture (EAA)	EAA mise en oeuvre et documentée dans les rapports annuels (2020-2063)	C: UA-BIRA P: PDEV
Intégrer les stratégies et les plans d'aquaculture dans les plans de développement nationaux, en particulier le PDDAA	Augmenter la part des budgets nationaux consacrée à l'aquaculture	Budget national approuvé (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Parvenir à un accord sur l'harmonisation des politiques, des institutions, des lois, des règlements et des régimes de surveillance à l'effet de régir les activités aquacoles dans des eaux dépassant la compétence nationale	Conventions bilatérales; procès-verbaux de réunions des CER, des RFO et des grands écosystèmes marins/ commissions (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, RFO, projets/commissions de GEM, PDEV
	Mettre en place des standards et des normes sur la santé des animaux aquatiques : maladies du poisson, sécurité, qualité et traçabilité	Standards et normes en place et déclarées dans le rapport national (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre en œuvre des mesures de quarantaine pour l'introduction de génomes exotiques et génétiquement modifiés	Mesures de quarantaine en place et déclarées dans un rapport national (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Élaborer des mécanismes de soutien et d'harmonisation des activités des organismes aquacoles régionaux	Rapport produit et approuvé (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Mettre au point de nouvelles techniques de production	Mettre en œuvre des techniques de production nouvelles et éprouvées	Nouvelles méthodes de production en place (2020-2063)

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 2 – Promouvoir une chaîne de valeurs bleue inclusive intégrant l'aquaculture durable, la pêche de poissons d'ornement et le tourisme			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Cerner les lacunes de compétences dans les secteurs privé et public à l'effet d'élaborer des plans stratégiques et leur mise en œuvre	Effectuer des interventions de formation et de renforcement des capacités à l'effet de développer les compétences des secteurs privé et public dans l'élaboration de plans réalistes et à les mettre en œuvre	Rapports sur la formation et le renforcement des capacités; rapports annuels des secteurs privé et public (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, PDEV
Politiques, cadres institutionnels et juridiques harmonisés et cohérents pour l'aquaculture dans les écosystèmes partagés	Mettre en place des politiques, des cadres institutionnels et juridiques harmonisés et cohérents	Politiques harmonisées, cadre institutionnel et juridique produit et approuvé (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Mettre sur pied des PME viables dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Mener une étude sur la viabilité des PME dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Études terminées d'ici 2022	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Tableau 9 : Présentation de l'Objectif 3 du But 2

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 3 - Mettre en application un commerce de poisson rationnel avec des pratiques commerciales équitables, y compris un commerce inter régional et transfrontalier inclusif			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Analyser les systèmes commerciaux entre les EM au sein des mêmes CER	Harmoniser les politiques régionales des CER avec les politiques nationales	Harmonisation des politiques (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Cerner les entraves à la libéralisation du marché	Rapport sur les obstacles produit et approuvé (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Intégrer les accords de l'OMC qui privilégient l'élimination des obstacles au commerce	Rapport nationaux (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
Déterminer les facteurs qui découragent le commerce régional	Déterminer les facteurs sous-jacents qui découragent le commerce régional	Rapport sur les obstacles au commerce (2022)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Surveiller la production et le commerce conformément aux priorités nationales et aux obligations internationales	Rapport produit et approuvé (2021-2063)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
Développer de nouveaux produits à partir de matières premières locales	Élaborer de nouveaux supports à partir de nouveaux documents disponibles localement	Nouveaux produits développés et commercialisés (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, ACEA, Universités, PDEV
Développer et commercialiser un certain nombre de produits à forte valeur ajoutée	Dresser l'inventaire et estimer les types de produits dont la transformation et le conditionnement peuvent se faire sur place	Produits réalisés et commercialisés (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Mettre en œuvre des droits d'accès sécurisés et un meilleur accès aux marchés à l'effet d'améliorer la productivité, la nutrition et la sécurité alimentaire de la pêche artisanale	Garantie des droits d'accès en place (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Adopter des normes de salubrité des aliments reconnues à l'échelle internationale	Procéder à un examen des politiques de sécurité et de qualité à l'effet d'évaluer leur conformité avec l'OIE OMC et le Codex de la FAO	Rapport d'analyse produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Installer des laboratoires régionaux accrédités d'analyse des aliments	Laboratoires en place (2024)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 3 - Mettre en application un commerce de poisson rationnel avec des pratiques commerciales équitables, y compris un commerce inter régional et transfrontalier inclusif			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Concevoir des mécanismes visant à améliorer la libéralisation des échanges intra-régionaux	Évaluer et recommander l'élimination des obstacles d'ordre procédural au libre-échange	Rapport produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Évaluer et recommander l'élimination des obstacles d'ordre tarifaire et des obstacles non-tarifaires au commerce intra-régional	Rapport produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Évaluer et recommander l'élimination des droits d'importation et des taxes à l'exportation	Rapport produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
Mettre en place des mécanismes efficaces de renseignement sur le commerce du poisson	Mobiliser des ressources financières pour renforcer les capacités financières des organismes régionaux d'information sur le commerce du poisson	Rapport produit et approuvé (2020-2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Déterminer les options permettant d'améliorer considérablement les termes de l'échange avec les pays importateurs, surtout en ce qui concerne un groupe d'exportations	Mener une étude approfondie sur l'amélioration des termes de l'échange avec les pays importateurs, l'avantage pour un groupe d'exportateurs et les possibilités de créer un tel mécanisme	Rapport produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Déterminer le segment de marché où les pays de l'Union africaine ont un avantage comparatif dans la transformation du poisson de leurs propres bassins marins	Dresser l'inventaire et estimer les types de produits susceptibles d'être traités et emballés sur place	Rapport d'inventaire produit (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
Élaborer des mécanismes visant à accroître la consommation de poisson en Afrique	Mener des campagnes nationales de plaidoyer sur la valeur nutritive des produits halieutiques	Campagnes réalisées (2020-2023)	C: UA-BIRA P: EM, OSC, ONG, PDEV
Concevoir un plan d'action national et régional à l'effet d'assurer un apport nutritionnel adéquat d'ici 2030	Déterminer, au niveau national, les moyens d'assurer la sécurité nutritionnelle à partir du poisson	Plan d'action rédigé avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs définis (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 3 - Mettre en application un commerce de poisson rationnel avec des pratiques commerciales équitables, y compris un commerce inter régional et transfrontalier inclusif			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Renforcer la capacité des négociants (petits, semi-industriels, industriels, associations professionnelles) en aquaculture	Organiser des activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : la manutention du poisson, les activités commerciales, la gestion, la transformation et la comptabilité	Formations périodiques dispensées (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, ACEA, PDEV
	Compétences avérées sur la facilitation du commerce du poisson, les accords commerciaux de l'OMC, l'activité SPS, les renseignements sur la commercialisation, la collecte de données sur les prix du poisson et le partage de l'information	Formations régulièrement dispensées (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, PDEV
	Évaluer les possibilités offertes par les nouveaux instruments financiers pour surmonter les obstacles liés aux titres en garantie, afin que les négociants aient accès aux systèmes de microcrédit et de macro-crédit	Rapport d'évaluation produit (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
Améliorer les compétences de l'EM dans la mise en œuvre des mécanismes de traçabilité et des mesures axées sur le marché pour évaluation et adoption	Instaurer l'éco-étiquetage	L'éco-étiquetage est en place (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mise en œuvre de systèmes de certification des prises pour aider à freiner la pêche INN	Systèmes de certification des captures en place (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM PDEV
	Surveiller la réglementation de l'UE en matière d'importation de poisson et procéder à la sensibilisation	Sensibilisation régulièrement assurée (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, P DEV, EU
	Participer aux réunions de l'OMC et du Codex	Rapport de réunions (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Investir dans le renforcement des agents de liaison pour les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS)	Formation et interventions de renforcement des capacités en cours (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Élaborer un cadre commun pour le commerce du poisson	Uni dans le cadre d'une voix africaine unique dans les forums internationaux.	Procès-verbaux des réunions (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM
	Convenir d'une position commune sur les questions commerciales	Procès-verbaux des réunions (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM

Tableau 10 : Présentation de l'Objectif 4 du But 2

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objective 4 - Attirer et promouvoir les investissements et le financement des partenariats entre secteurs public privé (PPP) pour la pêche et l'aquaculture afin de réaliser le plein potentiel de la croissance bleue			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Des stratégies sont élaborées pour améliorer les services financiers destinés aux PME	Élaborer des stratégies à l'effet d'améliorer les services financiers offerts aux PME dans les chaînes de valeurs de la pêche et de l'aquaculture	Stratégies élaborées et approuvées (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Prendre en compte les stratégies élaborées contenues dans les plans généraux d'investissements nationaux du PDDAA	Mise à jour des plans généraux d'investissements nationaux du PDDAA (2020-2023)	C: UA-BIRA P: EM
Créer un fonds d'investissement pour les PME dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.	Établir un fonds d'investissement pour les PME aux niveaux national ou/et régional	Le Fonds est en place (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Assurer la formation et renforcer les capacités à l'effet d'aider les PME à mener leurs activités de façon rentable	Rapports sur les interventions de formation et de renforcement des capacités (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Renforcer de manière significative les PPP dans le développement de l'aquaculture dans de nombreux pays	Élaborer des cadres réglementaires attrayants pour les PPP en aquaculture	Cadre de réglementation produit et approuvé (2023)	C: UA-BIRA P: EM, secteur privé
	Mettre en place des PPP dans la recherche sur l'aquaculture	Projets et initiatives de PPP lancés (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, secteur privé
Cerner les possibilités de financement	Organiser régulièrement des opérations de mobilisation de ressources, notamment des conférences des donateurs	Rapports sur les initiatives régulières de mobilisation de ressources (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, secteur privé, PDEV

Tableau 11 : Présentation de l'Objectif 5 du But 2

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 5 - Accélérer le développement des capacités de transformation et de stockage des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les industries relevant de l'économie Bleue			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Déterminer les technologies pour la pêche artisanale dans un large éventail de domaines	Développer des capacités dans des domaines tels que la technologie de pêche appropriée, les méthodes de manutention et de transformation du poisson, la technologie des engins de pêche (filets), l'entrepreneuriat, la construction de bateaux, l'ingénierie, la planification et la mise en œuvre de programmes visant d'autres moyens de subsistance pour soutenir la réduction de la capacité de pêche	Production d'un rapport sur la formation et le renforcement des capacités (2022)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, ACEA, intervenants du secteur, PDEV
Identifier le processus d'obtention de produits de qualité	Évaluer et promouvoir les possibilités d'investissement dans les technologies et infrastructures appropriées et les programmes de renforcement des capacités permettant de responsabiliser le secteur post-capture de la pêche artisanale, avec un accent particulier sur les femmes, en vue des produits de qualité, pour les marchés locaux et les exportations	Rapport d'évaluation produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, secteur privé, PDEV

Tableau 12 : Présentation de l'Objectif 6 du But 2

But 2 - Exploiter pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'effet de contribuer de façon optimale à la croissance bleue			
Objectif 6 : Porter à un niveau aussi élevé que possible les avantages tirés de la pêche en haute mer			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
6.1 Amplification de la voix de l'Afrique sur la pêche en haute mer	Évaluer et faire des recommandations à l'EM de l'UA pour qu'il soit partie à une ORGP appropriée	Rapport d'évaluation produit (2022)	C: UA-BIRA P: EM
	Mener une étude pour déterminer la situation de l'EM de l'UA par rapport aux instruments pertinents	Rapport d'étape produit (2022)	C: UA-BIRA P: EM
	Faire pression sur les EM pour qu'ils accèdent aux instruments pertinents et appropriés	Correspondance adressée aux EM	C: UA-BIRA P: EM
	Formuler une stratégie pour les consultations avant les réunions des ORGP afin d'harmoniser les positions sur les enjeux-clés	Stratégie produite et approuvée (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer une stratégie pour que l'EM participe activement au programme ABNJ afin de promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques et la conservation et la protection de la biodiversité	Stratégie produite et approuvée (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer une stratégie pour que l'EM participe au Partenariat mondial pour les océans	Stratégie produite et approuvée (2021)	C: UA-BIRA
	Parler d'une seule voix – la Voix de l'Afrique - dans les forums sur la haute mer	Rapports des organismes océanographiques (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM

Tableau 13 : Présentation de l'Objectif 1 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 1 – Élaborer des stratégies de communication au sujet de la croissance bleue, de la sensibilisation et du développement des capacités humaines			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Évaluer les contributions économiques, sociales et culturelles des pêches	Réaliser une étude pour évaluer les contributions économiques, sociales et culturelles des pêches	Rapport produit et approuvé (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, ORGP, PDEV
Renforcer les fondements scientifiques et socioéconomiques de la gestion des pêches et du développement de l'aquaculture	Compétences avérées et développées pour la recherche sur les pêches et l'aquaculture, y compris la collecte et l'analyse de données	Rapports de formation (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, PDEV
	Appliquer des conseils scientifiques à la planification de la gestion, à la collecte des données et à la gestion des informations, ainsi qu'à l'évaluation de l'adaptation (ou des efforts d'atténuation) face aux changements climatiques (ACC) dans la pêche et l'aquaculture	Rapports annuels nationaux (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM
	Mener des recherches sur l'utilisation de l'énergie verte dans le développement de la pêche et de l'aquaculture	Rapport sur la consommation d'énergie verte (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Intensifier la recherche et la diffusion de meilleures pratiques	Effectuer de la recherche-développement (R-D) grâce à un financement accru	Rapports annuels sur la R-D (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, PDEV
Intensifier la sensibilisation aux possibilités de renforcement des capacités pour assurer une croissance bleue durable et inclusive	Élaborer une stratégie de communication	Nombre de stratégies de communication élaborées et adoptées pour la mise en œuvre (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer des documents et des outils de sensibilisation	Nombre et type de documents et d'outils de sensibilisation élaborés (2021-2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre en œuvre la stratégie de communication et les activités de sensibilisation	Nombre d'interventions/activités de sensibilisation (ateliers, formations, matériel diffusé) (à partir de 2020)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC
	Soutenir/renforcer les réseaux régionaux, nationaux et communautaires	Nombre de réseaux en place et fonctionnels (2021-2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Effectuer une évaluation des lacunes en compétences dans l'ensemble de la chaîne de valeurs de la pêche et de l'aquaculture (notamment au sein du gouvernement, du secteur privé, des acteurs non étatiques et des collectivités de pêcheurs, des pisciculteurs)	Lacunes/besoins en matière de compétences/capacités cernés et comblés (2020-2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 1 – Élaborer des stratégies de communication au sujet de la croissance bleue, de la sensibilisation et du développement des capacités humaines			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
	Documenter et diffuser les pratiques exemplaires en matière de connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des pêches et le développement de l'aquaculture grâce à une collaboration aux niveaux local, national, régional et mondial	Rapport sur les connaissances et les pratiques exemplaires locales et traditionnelles (2020-2022)	C: UA-BIRA P: EM, Associations de pêche
	Intégrer les connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des pêches et le développement de l'aquaculture	Nombre de plans de gestion des pêches qui intègrent les connaissances locales et traditionnelles préparées et mises en œuvre. (2020-2022)	C: UA-BIRA P: EM
Élaborer des mécanismes de diffusion et de partage des meilleures pratiques de gestion	Élaborer une stratégie de communication et des lignes directrices pour la gestion des écosystèmes aquatiques	Stratégie de communication produite (2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Créer un Centre Africain d'Excellence pour l'Aquaculture (ACEA)	Effectuer une étude de faisabilité pour l'ACEA	Rapport d'étude de faisabilité produit et approuvé et recommandations mises en œuvre (2020)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	L'ACEA mène des recherches et fournit des conseils	Conseils à partir de 2021	C: UA-BIRA P: EM CER, PDEV
	L'ACEA sert de base de connaissances et contribue à la diffusion des connaissances par la formation, la certification et le renforcement des capacités.	Rapports annuels de l'ACEA (2022-2063)	C: UA-BIRA P: EM, ACEA
	L'ACEA renforce les réseaux de recherche et de développement technologique en aquaculture et les réseaux de politiques grâce à AfriFishNet et à l'ANAF respectivement	Rapports trimestriels et annuels de l'ACEA (2022-2063)	C: UA-BIRA P: EM, ACEA, PDEV
Déterminer les interventions prioritaires en matière de formation et de renforcement des capacités	Poursuivre la formation des jeunes et le renforcement des capacités dans des domaines prioritaires comme la planification de la gestion des activités de pêche, la gestion des pêches, la coopération régionale, l'économie des pêches, l'évaluation des stocks, les approches de gestion fondées sur les droits de l'homme,	Rapport sur les interventions de formation et de renforcement des capacités assurées (2021-2063)	C: UA-BIRA P: EM, Universités, PDEV

Tableau 14 : Présentation de l'Objectif 2 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 2 : Assurer la sécurité des investissements dans la pêche et l'aquaculture			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Déterminer les options d'investissement dans les pêches artisanales pour lutter contre la pauvreté et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Évaluer les investissements qui favorisent la croissance économique pour les acteurs du secteur des pêches artisanales en mettant l'accent sur la durabilité des ressources afin de lutter contre la pauvreté et de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Rapport d'évaluation produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
Évaluer les coûts/ avantages sociaux des plans de gestion des pêches	Élaborer des plans de gestion des pêches et des cadres législatifs pour tous les stocks et des plans d'action pour appuyer la mise en œuvre d'éléments précis du plan aux niveaux local, national, infra régional et régional.	Plans et cadres de gestion élaborés, approuvés et mis en œuvre (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
Établir un fonds pour accélérer le développement de l'aquaculture au niveau régional	Réaliser la mobilisation des ressources pour le développement de l'aquaculture à un rythme accéléré	Fonds mobilisés (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Mettre en place des politiques, des procédures et des mécanismes pour assurer la sécurité des investissements dans le secteur	Mettre en œuvre des cadres juridiques qui, entre autres choses, protègent les droits à la propriété et aux produits	Mise en œuvre effective (2020-2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre en place des politiques qui facilitent l'accès aux capitaux et à d'autres ressources productives, y compris des systèmes fonciers et d'occupation des espaces garantis	Politiques produites et en vigueur (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer et appliquer des stratégies visant à encourager les incitations financières et les investissements, notamment les exemptions fiscales	Stratégie produite et approuvée (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre en place des mécanismes visant à améliorer les systèmes de commercialisation et de contrôle de la qualité, notamment des systèmes de certification	Un nouveau système est mis en place (2021)	C: UA-BIRA P: EM, CER, PDEV
	Établir des sources de financement soutenues pour la recherche, l'innovation et les services de vulgarisation	Rapport sur le financement durable (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Tableau 15 : Présentation de l'Objectif 3 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 3 : Mettre en place des conditions de travail saines et sans danger			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Évaluer la sécurité des pêcheurs artisans en mer	Poursuivre la mise en œuvre de stratégies en vue de la sécurité en mer et élaborer des mécanismes de résolution des conflits pour faciliter la résolution des problèmes aux niveaux locaux ou des bassins hydrographiques	Élaboration et mise en œuvre de stratégies de sécurité en mer (2021-2024) Élaboration, approbation et mise en œuvre de mécanismes de résolution des conflits pour les bassins hydrographiques (2022)	C: UA-BIRA P: EM, intervenants du secteur de la pêche, PDEV
	Élaborer des stratégies et des plans d'intervention aux plans national et régional pour combattre la piraterie en mer	Production et approbation de stratégies nationales et régionales (2021) Plan d'intervention produit et approuvé (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Mettre au point un système de surveillance et d'informations pour les eaux intérieures	Élaborer des systèmes d'informations et de surveillance des eaux intérieures	Système de surveillance produit, approuvé et mis en œuvre (2023)	C: UA-BIRA P: EM, RFO, PDEV
Éliminer les actes de piraterie	Définir un plan d'intervention conjoint entre les EM concernés et les organismes capables de fournir un soutien logistique, militaire et technique	Plan d'intervention produit et approuvé (2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Tableau 16 : Présentation de l'Objectif 4 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 4 – Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité par rapport au changement climatique			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Améliorer les systèmes d'informations, de connaissances et de communication	Préparer et diffuser régulièrement des informations pertinentes aux communautés de pêcheurs sur les impacts du changement climatique et de la variabilité climatique et sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation	Mises à jour régulières sur les changements climatiques (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Intégrer les environnements marins et continentaux à la NAPA pour les changements climatiques	Inclure les écosystèmes dans la NAPA	NAPA incluant les écosystèmes aquatiques (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Mettre en œuvre le plan d'action national d'adaptation (NAPA°)	Mettre en œuvre le plan d'action national d'adaptation (NAPA°)	NAPA mis en œuvre (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Renforcement des capacités d'adaptation au niveau local	Évaluer la vulnérabilité des écosystèmes côtiers, notamment des collectivités, aux changements et à la variabilité climatiques	Rapport d'évaluation (2022).	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Mettre au point des systèmes d'alerte précoce (SAP) pour les événements extrêmes	SAP en place (2025)	C: UA-BIRA P: EM, projets/ commissions de GEM, universités, PDEV
	Préparer des plans d'adaptation aux changements climatiques pour le développement des infrastructures côtières	Plans d'adaptation (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Étudier les effets probables de la variabilité climatique et des changements climatiques sur la productivité	Rapport d'études é(2022).	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Recenser les répercussions régionales probables du changement et de la variabilité climatiques afin de prévoir et de permettre à la direction de s'adapter en conséquence	Rapport de scénario produit (2022)	C: UA-BIRA P: EM
Mettre en place des mesures d'adaptation	Établir une zone aquacole afin de minimiser les risques et de déménager dans les nouveaux sites exposés	Les zones d'aquaculture sont déclarées (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Renforcer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le recyclage de l'eau et adoption de l'aquaponie	Efficacité constatée	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Développer des stocks de semences mieux adaptés	Rapports d'études (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Évaluer la vulnérabilité des barrières naturelles	Évaluer l'efficacité des barrières naturelles pour constituer une première ligne de protection contre les ondes de tempête et les inondations	Rapport d'évaluation (2022).	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Élaborer des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Réaliser des projets d'atténuation et d'adaptation	Projets réalisés (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 4 – Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité par rapport au changement climatique			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Améliorer la cohérence et la coordination des politiques aux niveaux national et régional	Trouver des moyens de participation active des parties prenantes, y compris les communautés, aux programmes sur le changement climatique	Preuve tangible de la participation des intervenants (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, ONG, OSC
Consigner tous les services écosystémiques et les utilisations du milieu marin, estimer leur valeur et évaluer les enjeux actuels et futurs	Esquisser une liste des services écosystémiques en fonction de la nomenclature MEA	Rapport d'inventaire produit (2024)	C: UA-BIRA P: EM, RFO, projets/ commissions de LME, PDEV
	Inventaire produit (2024)		
	Évaluer le niveau des services écosystémiques et les utilisations de l'environnement marin et côtier	Estimation de la valeur de l'écosystème marin produite (200-2025)	C: UA-BIRA P: EM, RFO, projets/ commissions de LME, PDEV
	Déterminer les priorités d'intervention et les défis actuels et futurs en fonction de la valeur et des enjeux	Rapport sur les défis et les possibilités cernés (2024)	C: UA-BIRA P: EM, RFO, projets/ commissions de LME, PDEV
Définir la gouvernance des écosystèmes marins et côtiers	Développer la gouvernance des écosystèmes aux niveaux national et régional	Mise en place d'une gouvernance efficace de l'ensemble des EM de l'Union africaine (2020-2025)	C: UA-BIRA P: EM, RFO, projets/ commissions de LME, PDEV

Tableau 17 : Présentation de l'Objectif 5 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 5 - Rendre autonomes les femmes et les jeunes engagés dans la pêche et l'aquaculture pour qu'ils puissent tirer pleinement parti de la croissance bleue			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Inclusion des femmes et des jeunes dans les politiques et lois pertinentes en matière de pêche	Réexaminer et élaborer des politiques et des lois inclusives tenant compte des différences entre les genres	Nombre de politiques révisées et adoptées (2020-2021)	C: UA-BIRA P: EM, OSC, ONG, Organisations de Femmes, PDEV
Définir les critères d'auto-détermination des acteurs	Établir des critères de traitement préférentiel pour tous les acteurs (femmes et jeunes en particulier) dans la prestation de services et dans l'établissement de droits.	Rapport sur les critères produits et approuvés (2022)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Évaluer l'état d'avancement vers la parité hommes-femmes	Élaborer des procédures harmonisées et recueillir des données sectorielles ventilées par sexe, par âge et par catégories professionnelles, et les utiliser pour éclairer les politiques et les programmes	Nombre d'outils de collecte de données ventilées par sexe (2020)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Établir des priorités et élaborer des produits et des services de financement et de crédit qui ciblent les femmes et les jeunes.	Nombre de produits de financement/facilités de crédit ciblant les femmes (2021)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer des mécanismes et des structures de participation efficaces pour les femmes et les jeunes dans les processus décisionnels, la conception et la mise en œuvre à tous les niveaux	Nombre de structures/ mécanismes	C: UA-BIRA P: EM, OSC, ONG, Organisations de femmes et de jeunes, PDEV
	Mettre en œuvre des approches intersectorielles et des partenariats pour l'autonomisation des femmes et des jeunes;	À partir de 2020	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la violence basée sur le genre	Rapport produit et approuvé (2020)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Surveiller et signaler le travail des enfants afin de l'éliminer	À partir de 2020	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Reformer les jeunes pour qu'ils puissent trouver un emploi décent	À partir de 2020	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
	Élaborer de nouveaux instruments financiers pour surmonter les obstacles liés aux exigences de garantie des institutions financières	À partir de 2021	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Tableau 18 : Présentation de l'Objectif 6 du But 3

But 3 – Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables et des droits humains durables tout en protégeant le capital naturel et l'investissement bleu.			
Objectif 6 - Remise en état et/ou sécurité des lieux/ zones de pêche menacées, prévention de la pollution d'origine terrestre et de la dégradation des milieux aquatiques			
Cibles	Actions	Indicateurs et calendrier	Coordonnateur et partenariat
Remise en état de zones /lieux de pêche dégradés	Évaluer les zones/ lieux de pêche dégradés et mettre en œuvre des mesures de réhabilitation	Rapport d'évaluation (2024).	C: UA-BIRA P: EM, P DEV
	Évaluer l'instauration d'aires marines protégées (AMP)	Rapport d'évaluation (2024).	C: UA-BIRA P: EM, P DEV
Évaluer les répercussions socioéconomiques des prises accessoires	Mettre en œuvre l'Approche écosystémique de la gestion des pêches (EAF) qui tient compte des interactions écologiques, y compris les captures accessoires	Régime de gestion de l'EAF en place (2023)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Surveiller et gérer la qualité de l'eau autour des points névralgiques.	Identifier les « points névralgiques» de la pollution et mettre en œuvre des programmes de surveillance de la pollution	Rapport produit et approuvé (2024)	C: UA-BIRA P: EM, P DEV
	Mettre en place des mesures d'atténuation pour prévenir et réduire la pollution	Dispositions en place (2024)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Ratifier les instruments de lutte contre la pollution et les mettre en œuvre	Mettre en œuvre des instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs à la pollution	En cours (2020-2063)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV
Évaluer l'impact environnemental des pêches et de l'aquaculture par rapport aux gains socioéconomiques	Préparer une analyse coûts-avantages des pêches et de l'aquaculture pour évaluer leur impact environnemental par rapport aux avantages socioéconomiques	Rapport d'analyse de rentabilité produit et approuvé (2024)	C: UA-BIRA P: EM, PDEV

Références

1. AU (2012). 2050 Africa's Integrated Maritime Strategy (2050 AIM Strategy). AU, Addis Ababa, Ethiopia. 32 pp.
2. AUC and NPCA (2014). The Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa. AU-IBAR, Nairobi. 96 pp.
3. AU-IBAR (2019). A guide for developing and implementing Public-Private Partnership models for sustainable fisheries and aquaculture development in Africa. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 32 pp
4. AU-IBAR (2019). Framework for Rational Fisheries Management Plans for Selected Inland Water Bodies in Northern Region of Africa. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 22 pp.
5. AU-IBAR (2018). Framework for harmonized minimum terms and conditions for fisheries access in the African Union Member States – Preceded by section on methodology and process for assessing fisheries management measures for regulating shared stocks. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 70 pp
6. AU-IBAR (2018). Impact of international fish trade flows in Africa. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 80 pp.
7. AU-IBAR (2018). Policy Brief: Enhancing Public-Private Sector Partnerships (PPP) in Fisheries and Aquaculture. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 7 pp.
8. AU-IBAR (2016). Fisheries Management and Development Processes in Lake Victoria - Enhancing Regional Fisheries Management Plan. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 37 pp.
9. AU-IBAR (2016). Management and Development Processes in the Zambezi Watercourse - Integrating Fisheries within Zambezi Basin Strategic Plan. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 29 pp.
10. AU-IBAR (2016). Economic, Social and Environmental impact of Illegal, Unreported and Unregulated Fishing in Africa. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 194 pp.
11. AU-IBAR (2016). Fisheries Management and Development Processes in Lakes Edward and Albert - Developing a Fisheries Management Plan. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 34 pp.
12. AU-IBAR 2016. Fisheries Management and Development Processes in Lake Tanganyika - Enhancing the Fisheries Management Plan. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 36 pp.

13. AU-IBAR (2015). Review of previous and current fisheries agreements concluded by some African Union Member States in West and Central Africa. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 74 pp.
14. AU-IBAR (2015). Fisheries Management and Development issues in selected Inland Water Bodies in West and Central Africa. AU-IBAR Reports. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 235 pp.
15. AU-IBAR (2015). A Guide for the Implementation of the Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa, Nairobi, Kenya. 40 pp.
16. AU-IBAR (2013). An industry assessment of tilapia farming in Egypt. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 81 pp.
17. AU-IBAR (2013). Catfish aquaculture industry assessment in Nigeria. AU-IBAR, Nairobi, Kenya. 96 pp.
18. Béné, C., S. Devereux, and K. Roelen. 2015. Social protection and sustainable natural resource management: initial findings and good practices from small-scale fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1106. FAO, Rome, Italy. 72 pp.
19. B.P. Satia. 2016. An overview of Large Marine Ecosystem programs at work in Africa today. Environmental Development 17: 11-19 pp.
20. Beyens, Y., P. Failler, and B. Asiedu. 2017. Institutional challenges and constraints for Ghana in exporting fishery products to the European Union. Food Reviews International, DOI:
21. Binet, T., P. Failler, and A. Thorpe. 2012. Migration of Senegalese fishers: a case for regional approach to management. Maritime Studies 11: 1. www.maritimestudiesjournal.com/content/11/1/1
22. Chan, C.Y., N. Tran, S. Pethiyagoda, C.C. Crissman, T.B. Sulser, and M.J. Phillips. 2019. Prospects and challenges of fish for food security in Africa. Global Food Security 20: 17-25 pp.
23. De Graaf, G. and Garibaldi, L (2014). The Value of African Fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1093. Rome. 76 pp.
24. Ehler, C., and F. Douvère. 2009. Marine Spatial Planning: a step-by-step approach toward ecosystem-based management. Intergovernmental Oceanographic Commission and man and the biosphere Programme. IOC Manual and Guides No. 53, ICAM Dossier No. 6. UNESCO-IOC, Paris, France. 99 pp.
25. Failler P (2014). Climate Variability and Food Security in Africa: The Case of Small Pelagic Fish in West Africa. J Fisheries Livest Prod 2: 122. Do; 10.4172/2332-2608.1000122. <http://dx.doi.org/10.4172/2332-2608.1000122>.
26. FAO (2018). The State of World Fisheries and Aquaculture – Meeting the Sustainable Development Goals. FAO, Rome, Italy. 227 pp.

27. FAO (2018). The State of Food Security and Nutrition in the World. Building Climate Resilience for Food Security and Nutrition. FAO, Rome, Italy. 202 pp.
28. FAO (2017). Trade in Fish and Fishery Products No. 28. FAO Trade and Markets Division (EST), FAO, Rome, Italy. <http://www.fao.org/3/a-i8003e.pdf>.
29. FAO (2016). FAO Yearbook. Fishery and Aquaculture Statistics. FAO, Rome, Italy. 108 pp.
30. ICC International Maritime Bureau Piracy and Armed Robbery Against Ships. 2018. Report for a period 1 January – 31 December 2018. Cinnabar Wharf. 26 Wapping High Street. London. EIW ING. United Kingdom. www.icc-ccs.org. 68 pp.
31. IPBES (2018): Summary for policymakers of the regional assessments report on biodiversity and ecosystem services for Africa of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E.Archer et al. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 49 pp.
32. NEPAD (2005). Fish for All. Inland Fisheries in Africa: Key Issues and Future Investment Opportunities for Sustainable Development. Technical Review Paper – Fish for All Summit 22-25 August 2005 Abuja, Nigeria. AUDA-NEPAD, Johannesburg, South Africa. 77 pp.
33. Population of Africa (2019): <https://www.worldometers.info/world-population/africa-population/>
34. Report Number 83177-GLB. The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA. 102 pp.
35. Sherman, K, and H. Hamukuaya. 2016. Sustainable development of the world's Large Marine Ecosystems. Environmental Development 17(2016). 1-6 pp. The ACP Secretariat's Strategic Action Plan on Fisheries and Aquaculture 2011-2015. African, Caribbean and Pacific Group of States (ACP Group), <http://www.acp.int>.
36. Theuri, F.S., F.M. Mwirigi, and G. Namusonge. 2014. Determinants of Value Addition in the Seafood Industry in Developing Countries: An Analysis of the Kenyan Context. IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM) e-ISSN: 2278-487X, p-ISSN: 2319-7668. Volume 16, Issue 1. Ver. VII (Feb. 2014). 17-25 pp. 10.1080/87559129.2017.1289386. <http://dx.doi.org/10.1080/87559129.2017.1289386>
37. United Nations Convention on the Law of the Sea. 1982. https://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_e.pdf. Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea. UN Headquarters, New York, USA. 202 pp.
38. Wambua, M.M. 2018. A cost–benefit analysis of the fish farming enterprise productivity program project in Kenya. The case of implementation of the aquaculture development component in Meru County. United Nations University, Fisheries Training Programme, Reykjavik, Iceland. 38 pp.

39. Weirowski, F., and S.J. Hall. 2008. Public-private partnerships for fisheries and aquaculture: Getting started. WorldFish Center Manual number 1875. The WorldFish Center, Penang, Malaysia. 18 pp.
40. World Bank (2013). FISH TO 2030. Prospects for Fisheries and Aquaculture. World Bank
41. World Bank and United Nations Department of Economic and Social Affairs (2017). The Potential of the Blue Economy: Increasing Long-term Benefits of the Sustainable use of Marine Resources for Small Island Developing States and Coastal Least Developed Countries. The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA. 50 pp.
42. World Bank (2017). The Sunken Billions Revisited Progress and Challenges in Global Marine Fisheries. The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA. 117 pp.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org